

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 6 août 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE COMMERCE, D'AGRICULTURE ET DE FINANCE (SICAF)(1929-1935)

Épisode précédent :
[SICAF \(1919-1929\)](#) : époque Lionel-Marie

INDOCHINOISE DE COMMERCE, D'AGRICULTURE ET DE FINANCE (S.I.C.A.F.)
(*Le Journal des débats*, 27 juillet 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1928, faisant ressortir un bénéfice de 48.602 fr. formant, avec le report antérieur, un solde créditeur total de 813.278 francs, qui, sous déduction de la dotation de la réserve légale, a été reporté à nouveau. M. [Édouard] de Laboulaye, Letondot et de la Villestreux, administrateurs sortants, ont été réélus. Une assemblée extraordinaire, qui avait été convoquée pour statuer sur une proposition d'augmentation du capital social, a été faite de quorum, reportée à une date ultérieure.

(*Le Journal des finances*, 2 août 1929)

Le rapport lu à l'assemblée ordinaire du 25 juillet de la S. I. C. A. F. fournit des précisions sur les difficultés qu'ont eu à surmonter les différentes entreprises dans lesquelles la société est intéressée, et signale les mesures prises pour les résoudre. En ce qui concerne les Thés de l'Indochine, la réussite de la culture du thé, notamment à Pleiku, serait assurée ; l'usine de Duc-Phu fonctionne depuis le 1^{er} mai ; celle de Pleiku fonctionnerait à fin 1929. La Société agricole du Kontum va être complètement réorganisée. La production de la campagne actuelle de la Société des cafés de l'Indochine est en augmentation. L'Agricole de Bêh-Cui* souffre moins que les autres du manque d'ouvriers, mais ce n'est pas le cas pour l'Agricole du sông-Ray, qui a décidé de limiter sa surface plantée à 1.300 ha. ; son développement ne pourra être continué que moyennant de nouvelles ressources financières. Les Plantations d'hévéas de la Souchère* auront à procéder à une réorganisation financière. Faute de quorum, l'assemblée extraordinaire pour augmentation du capital de 10 à 20 millions a été reportée à une date ultérieure.

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance
Résumé du rapport pour 1928
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 octobre 1929)

L'exercice a été marqué, pour nos diverses filiales et les sociétés auxquelles nous nous intéressons, par de réelles difficultés dans la réalisation de leur programme.

La principale résulte de la pénurie de la main-d'œuvre. Alors que l'Indochine septentrionale offre, à cet égard, des ressources abondantes, la Cochinchine est, au contraire, obligée de faire appel au dehors. Il est à souhaiter que le déplacement temporaire des travailleurs en surnombre dans les régions du Nord ne se heurte plus à des objections qui méconnaissent l'intérêt général de la colonie.

Malgré tout, nous gardons notre confiance aux entreprises que nous avons créées ou contribué à constituer.

Comme nous l'avons indiqué l'an dernier, les deux plantations de la Société des Thés de l'Indochine n'ont pas été étendues : les nouvelles reçues indiquent la réussite de la culture du thé, notamment à Plei-Ku ; on a poursuivi la mise en train des usines de Duc-Phu, en fonctionnement normal depuis le 1^{er} mai de cette année, et de Plei-Ku, qui sera en mesure de tourner fin 1929.

La Commerciale des Thés de l'Annam continue à acheter des thés indigènes et à les faire traiter par l'usine de la Société des thés de l'Indochine, à Duc-Phu ; la qualité du thé produit va s'améliorant.

L'Agricole du Kontum a connu de sérieux déboires, malgré la bonne qualité de la terre. L'expérience à Dak-Doa se poursuit en attendant une réorganisation générale de l'affaire, à laquelle notre société ne marchandera pas son concours.

La Société des cafés de l'Indochine, qui procède actuellement à la mise au point de son organisation industrielle, nous donne, dans son ensemble, satisfaction. La production de la présente campagne est en augmentation sensible sur celle de la précédente et les perspectives d'avenir restent favorables.

La Société agricole et Industrielle de Bèn-Cui* donne satisfaction ; la question de la main-d'œuvre n'y a pas l'acuité rencontrée dans d'autres régions.

La Société agricole du sông-Ray* a eu à faire face à de sérieuses difficultés. Non seulement la question de recrutement de la main-d'œuvre a entravé ses efforts mais encore l'état sanitaire du personnel indigène a laissé à désirer, malgré toutes les précautions adoptées depuis l'origine. Notre filiale a décidé de se limiter, pour le moment, à la surface actuellement plantée, soit 1.300 ha. (plantation de Xa-Bang, déjà en rendement) et à consacrer son activité aux travaux d'assainissement. La qualité des terres, de premier ordre, est éminemment propre à la culture de l'hévéa. Mais, il est à prévoir que le développement ne pourra être continué que moyennant des ressources financières nouvelles.

La Société des Caoutchoucs de Kompong-Thom développe son programme dans des conditions normales ; il en est de même de la Société des Caoutchoucs de Phuoc-Hoa*.

Parmi les sociétés auxquelles nous sommes intéressés moins directement, la Biênhoà industrielle et forestière va se trouver à la tête d'une plantation de 2.000 ha. L'avenir semble assurer une situation de premier plan à cette société, qui possède un domaine de 40.000 ha. et une exploitation forestière dont les résultats. bénéficiaires ont déjà atteint une importance notable. La Société indochinoise des plantations de Mimot, la Société des plantations de Kantroy, la Société des plantations d'Hévéas de Chalang, la Société des plantations d'Hévéas du Preck-Chlong*, bien qu'éprouvant des difficultés de main-d'œuvre, le « Thé Samba », poursuivent leur marche normale. La Société des Plantations d'hévéas de la Souchère* aura à procéder à une réorganisation financière.

Comme pour l'exercice antérieur, l'activité propre de la SICAF s'est manifestée dans la gestion des sociétés amies, l'achat et la vente de caoutchouc, de thé et de café, dans l'approvisionnement des filiales en matériel, graines sélectionnées et *stumps* greffés, caisses d'emballage, produits pharmaceutiques, etc.

Nous nous efforçons de donner plus d'extension à notre service commercial.

Report de l'exercice 1927	764.586 10
Total	843.278 76
réserve légale	2.434 63
Il reste disponible	810.844 13

que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Les difficultés que nous vous avons exposées ne diminuent en rien la confiance que nous avons dans l'avenir de l'Indochine ; mais dans les circonstances présentes, il est normal que l'ère des bénéficiaires occasionnels étant close, du moins provisoirement, la SICAF doive attendre que les sociétés dont elle aura à vendre les produits, entrent en rendement pour trouver elle-même la rémunération régulière de ses capitaux.

Nous devons faire une mention spéciale en ce qui concerne M. Lionel-Marie qui nous a exprimé le désir d'abandonner les fonctions d'administrateur délégué qu'il remplissait depuis l'origine de notre société. Pendant cette période de sept ans, qui a été la plus difficile et qui a été celle de l'organisation de la SICAF, de la création de nombreuses filiales et de la mise en route des plantations, M. Lionel-Marie n'a pas cessé de remplir ses fonctions avec beaucoup de compétence et dévouement. Nous n'avons pu que nous incliner, tout en la regrettant, devant sa décision.

N.D.L.R. — La pénurie de main-d'œuvre dans le Sud est due à la fois à une hâte excessive de mettre en valeur d'immenses territoires et aux difficultés de recrutement. À ce sujet, les sociétés cochinchinoises devraient, au lieu de récriminer, faire leur *mea culpa*. Elles n'ont jamais voulu venir étudier le problème sur place au Tonkin ; elles y ont suscité, dans le but d'avoir la main-d'œuvre à trop bon marché, une concurrence entre recruteurs qui a amené des abus tels que, réellement, l'Administration ne pouvait pas rester indifférente. D'autre part, ce sont les planteurs eux-mêmes qui, croyant à la possibilité (certains y croient encore) de l'organisation officielle d'une sorte d'esclavage, amenant un courant continu de main-d'œuvre sans aucun effort de leur part (nous parlons d'une façon générale), ont incité l'Administration à intervenir. Nous nous souvenons d'avoir vu au Conseil de gouvernement les représentants du Sud promettre tout ce que l'Administration voudrait et encourager ainsi l'Inspection du Travail à toutes les extravagances. En même temps, plusieurs sociétés encourageaient le recrutement par des indigènes sans surface, que ne gênaient pas les règlements mais qui gênaient les entreprises saines que l'Administration avait sous sa coupe. Il semble bien que ce soit un de ces recruteurs marrons [Nguyên-tan-Long], envoyé par une grande société du Sud [Michelin], qui fut l'instigateur de l'assassinat du recruteur français Bazin¹.

Naturellement, les propriétaires fonciers du Tonkin ont réclamé contre une émigration qui faisait, pensaient-ils, augmenter chez eux le prix de la main-d'œuvre, en particulier M. de Monpezat et, avec lui, un certain nombre de propriétaires fonciers et de mineurs annamites. M. de Monpezat, devant qui l'Administration tremblait, mena, dans son journal, *La Volonté*, et avec l'autorité que lui donnait son titre de délégué d'Annam (et en fait, on peut dire d'Annam-Tonkin) une campagne d'une grande violence appuyée par une campagne non moins active des propriétaires annamites. L'opinion annamite fut unanime et la politique s'en mêlant, força l'Administration à prendre l'attitude que les planteurs du Sud lui ont reprochée.

Pour le moment (sept. 1929), le recrutement reprend rapidement sur des bases plus saines et sans la crainte de M. de Monpezat, décédé fin juillet ; mais il ne faudrait pas que, dans leur impatience excessive, les planteurs du Sud provoquent, à nouveau,

¹ Alfred Bazin était le directeur de l'[Office général de main-d'œuvre indochinoise](#).

des troubles dans les régions de recrutement, en y déchaînant des recruteurs, fussent-ils d'anciens officiers supérieurs, étrangers au Tonkin et agissant par l'intermédiaire de recruteurs indigènes pris dans la lie de la population et mis à la porte des entreprises saines.

D'autre part, une immense erreur des planteurs du Sud a été de se désintéresser de la question des chemins de fer, quand ils ne se sont pas joints à tous leurs compatriotes du Sud pour faire obstruction à la construction du Vrai Transindochinois.

2° — On remarquera, d'autre part, dans le rapport que nous venons de résumer, que dans la même région certaines plantations recrutaient sans difficulté et d'autres avec une extrême difficulté... Pourquoi ? Ce pourquoi, on le sait dans le moindre village des pays de recrutement au Tonkin.

On avoue, d'autre part, que certaines plantations sont très insalubres, et cela aussi se sait au Tonkin.

3° — La SICAF a rudement raison de regretter certaines démissions, entre autres celle de M. Lionel-Marie. Il est remplacé par M. de Laboulaye, qui, pour avoir vu le Kontum en touriste, s'est crû un oracle et a causé un grand préjudice aux plantations de café de cette région par ses paroles maladroites.

4° — Malgré tout, la S.I.C.A.F. a raison d'avoir confiance : seulement, il faudra à l'avenir dans ce genre d'affaires, moins d'imagination et plus d'observation des faits et d'objectivité

DÉCEMBRE 1929 : AUGMENTATION DE CAPITAL DE 10 À 13 MF

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1930)

S. I. C. A. F. — L'assemblée du 16 décembre a rendu définitive l'augmentation du capital porté de 10 millions de francs à 13 millions de francs par la création de 30.000 actions nouvelles de 100 francs chacune dont 900 actions « A » à vote plural et 29.100 actions « B » ordinaires. Le capital actuel est ainsi composé de 3.900 actions « A » et de 126.100 actions « B ».

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1930)

Société indochinoise de commerce, agriculture et finance. — Une assemblée spéciale des porteurs d'actions B, tenue le 26 décembre a ratifié les décisions prises par l'assemblée plénière des actionnaires A et B qui a eu lieu le 23 octobre dernier, notamment en ce qui concerne la réduction éventuelle du droit de vote attribué aux actions B.



Indochinoise de Commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.)
(*Le Merle mandarin*, 5 janvier 1930)

Le conseil de la trop fameuse S. I. C. A. F. a rassemblé les actionnaires et leur a tellement bourré le crâne qu'il a réussi à se faire autoriser à porter le capital de 10 à 20 millions, partie en actions A à raison de 3 % et partie en actions B (97 %). Une première tranche de 3 millions est émise immédiatement par la création de 30.000 actions nouvelles de 100 francs dont 900 A et 29.100 B entièrement réservées, au pair aux actionnaires actuels.

Les actions anciennes B valent dans les 80 francs, c'est-à-dire 20 francs de moins que le pair. Y aura-t-il, dans ces conditions, beaucoup de capitalistes assez naïfs pour se jeter, à 100 francs, sur les actions nouvelles ?

Pour le bon renom de notre pays, nous espérons qu'il ne s'en trouvera pas un seul.
Quelle gaffe, S. I. C. A. F. !

Indochinoise de Commerce, d'agriculture et de finance
(*Le Merle mandarin*, 12 janvier 1930)

Cette pompe à galette franco-belge a déjà été signalée par nous, les 29 janvier 1920 et 7 janvier 1926, avec recommandation insistante de ne mettre ni ses pieds, ni ses fonds dans ce piège à moules. Avions-nous tort ?

Cette machine prétendait être la grande société internationale de toutes les colonies connues ou inconnues. et y faire tout, sauf le bien. Fondateurs, la commandite Lionel-Marie, de gloire assez menue, et l'[Internationale de Plantations et de finances](#), d'Anvers, au capital de 25 millions, fabrique hollando-belge de vignettes boursières [ou comment l'esprit de dénigrement abuse du lecteur en assimilant des entreprises bien intentionnées rencontrant des difficultés avec de pures escroqueries]. La fille indochinoise commençait (le 1^{er} décembre 1919) par quatre millions en actions de 100 fr. dont 4.000 A à 10 voix pièce, et 36.000 B à voix laidement chaponnée. Rien que ce truc canaille devrait éloigner d'une entreprise les gens qui n'ont la soif mystique et sadique [*sic : masochiste*] de payer assez cher le plaisir modéré de se faire botter les fesses par d'insolents margoulins. En décembre 1925, le capital est élevé de 4 à 10 millions. Une assemblée du 17 septembre dernier a décidé de porter ce capital à 13 millions en émettant 800 actions A et 21.100 B. En principe, le conseil s'est arrogé le droit de disposer à son gré de moitié des actions nouvelles : mais comme ce papier est d'une indiscutable non valeur, il l'abandonne généreusement en totalité aux actionnaires déjà fortement étrillés. Ces actions nouvelles sont créées jouissance

1^{er} janvier 1929, ce qui n'a aucune espèce d'importance, le dividende de 1929 promettant d'être zéro. Chose drôle. le *B.A.L.O.* du 28 octobre affirmait officiellement que c'était une assemblée du 17 septembre qui avait décidé l'émission en question : mais le *B.A.L.O.* du 4 novembre affirme que cette assemblée s'est tenue le 23 octobre ; le conseil a l'air de patauger avec intensité, s'il ne connaît même pas la date des assemblées autorisant une augmentation de capital.

Qu'a fait cette SICAF ? Cette annamite s'est conduite en omnium ; elle ne paraît pas avoir exploité directement [elle gère des sociétés dans lesquelles elle est plus ou moins intéressée]. Elle est intéressée dans un tas d'entreprises indochinoises diverses, de valeurs variées, le plus souvent médiocres, les meilleures étant trop jeunes pour voir clair dans leur avenir avant plusieurs années toutes éprouvées par la stabilisation du franc, la baisse de la piastre, l'avalissement des prix du caoutchouc et du riz, la réduction du pouvoir d'achat des indigènes. Voici quelques-unes des participations en question : Thés de l'Indochine, Agricole du Kontum, Cotonnière de Saïgon, Bêñ-Cui, Cafés de l'Indochine, Agricole sôñg-Ray, Biêñ-Hoà, Phuc-Hoa [*sic : Phuoc-Hoa*], Kompong-Thom, Mimot, Kantroy, Chalang, Hévéas de la Souchère, etc. Quelques-unes comme la Cotonnière de Saïgon, l'Agricole du Kontum, sont en mauvaise posture ; la plupart de celles de ces affaires qui cotent sont en dessous du nominal, et comme SICAF a un petit portefeuille qu'elle évalue à 7 millions, il y a de grandes chances qu'il soit surestimé, et comme ces filiales lui doivent 4 1/2 millions, il y a grande chance pour que beaucoup de ces débiteurs soient douteux ou moins que douteux ; comme il est dû sept millions aux filiales et déposants, quand tout cela poussera un cri de détresse, la caisse de S.I.C.A.F. subira une saignée de premier ordre.

On ne doit pas oublier que la Banque de l'Indo-Chine avait confié à une petite mission le soin de vérifier comment notre Indo-Chinoise et ses filiales marchaient et qu'au retour de cette mission, une grande partie du conseil de S.I.C.A.F. démissionna ; on doit en inférer que la situation de tout cela était pitoyable.

Voici les résultats obtenus. En 1921, perte de 323.000 fr. ; en 1922, perte de 310 000 fr. ; en 1923, perte de 273.000 fr. ; en 1924, bénéfice de 233.000 fr. et dividende de 6 fr. ; en 1925, bénéfice de 480.000 fr. et dividende de 7 fr. ; en 1926, bénéfice de deux millions et dividende de 9 fr. ; en 1927, bénéfice de 575.000 fr., dividende zéro. Enfin, en 1928, bénéfice de 49.000 fr. et dividende zéro. Quid en 1929 ? Au point de vue boursier, l'action B cota en 1926 jusqu'à 600 fr., ce qui était monstrueux pour un dividende qui ne devait être que de 9 fr., et ce dividende suspect avait surtout pour objet d'écouler les 60.000 actions de l'augmentation de capital de décembre 1925, actions bien loin d'être classées. Cet été, l'action a fichu le camp à 61 fr., actuellement on fait 52 fr. Nous serions curieux de voir la figure que font les acheteurs à 595 fr. Nous serions curieux de connaître le profil des bonnes poires qui peuvent souscrire à 100 fr. des actions dont les toutes pareilles cotent 52 fr. Le conseil affirme que les 30.000 actions étaient souscrites avant même que l'augmentation de capital fut décidée. Allons, tant mieux ! Honneur à ces braves ! Il est donc possible qu'on pousse les cours à plus de 100 fr., dès que les circonstances le permettront. Ce sera un beau moment pour fuir cette piteuse affaire.

Une société qui a du cran
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 janvier 1930)

On ne peut reprocher aux administrateurs de la « Sicaf » un manque de ténacité. Alors que les actions de 100 fr. sont tombées en Bourse vers 74 fr., les actionnaires autorisent le conseil à doubler le capital de 10 millions. Une première tranche de 30.000 actions nouvelles sera émise prochainement, au pair, et c'est déjà beau.

Quelqu'un s'est préoccupé de savoir si l'opération était garantie. Le président a répondu affirmativement. Il paraît même que la « Société internationale de plantations et de finances (*vulgo* Sipef) », porte un intérêt tout particulier à la « Sicaf » et qu'elle figurera, prochainement au nombre de ses administrateurs.

En principe, la société arbore la devise « tout va bien ». Nous la félicitons de son cran. Cependant, il y a un portefeuille mal en point, où l'on repêche des poissons nageant le ventre en l'air : « Cottonnière de Saïgon », « Cafés de l'Indo-Chine » « Biênhoà », « Plantations de la Souchère »... Et ce n'est pas la stabilisation de la piastre indochinoise qui effacera les vestiges du passé.

Les Commentaires, 27 octobre 1929.

N.D.L.R. — Nous croyons que les Cafés de l'Indochine valent tout de même mieux que les trois autres affaires ; quant aux Plantations de la Souchère, bien que surcapitalisées, l'affaire est saine.

Notre carnet financier

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finances (Sicaf)
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1930)

Dans sa dernière réunion, le conseil d'administration de la société a nommé administrateurs M. Van Regemorter ², administrateur-directeur de la Société internationale de plantations et de finance (S.I.P.E.F.), et le comte François d'Ursel, intéressé dans diverses affaires de plantations en Extrême-Orient.

M. Van Pelt, devenu l'inspecteur général de la S.I.C.A.F. en Indochine, a pris possession de son poste au milieu de novembre.



Coll. Olivier Galand

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finances
(SICAF)

Société anonyme au capital de 13.000.000 de fr.
divisé en 130.000 actions de 100 fr. chacune
dont 3.900 actions série A et 126.100 actions série B

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 25 février 1930

Statuts déposés chez M^e Fay, notaire à Paris, le 27 novembre 1919
modifiés par décisions des A.G.E. du 26 octobre 1923,
14 mai 1924 et 1^{er} juillet 1924, 12 janvier 1925, 6 février 1926 et 16 décembre 1929.

Siège social : 27 rue du Général-Foy, PARIS (VIII^e)

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

SÉRIE B

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur : Charles Laroche

Un délégué du conseil : ?

H. Baguenier Desormeaux & Cie, -impr. Paris

(Le Journal des finances, 21 février 1930).

L'action S. I. C. A. F. se traite au marché hors cote entre 140 et 144. On annonce que le baron de Catelin ³, président honoraire, et [son gendre] M. Lionel-Marie, administrateur délégué, vice-président, et fondateur de cette société, ont donné leur démission. Ils ont été suivis dans leur retraite par MM. de Fréville de Lorme, F. de Lassus Saint-Geniès et W.-C. Loudon, représentant de la firme Tiedeman et Van Kerchem, d'Amsterdam, administrateurs.

Abonnement au timbre

(Les Annales coloniales, 4 mars 1930)

La Société Indochinoise de Commerce, d'Agriculture et de Finance, ayant son siège à Paris, est, à partir du 19 février 1930, abonnée au timbre pour 30.000 actions, n° 100001 à 130000, d'une valeur nominale de 100 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Paris (sociétés), en date du 20 février 1930.

Cercle sportif saïgonnais

³ Jules de Catelin (1854-1934) : voir sa notice sur le Qui êtes-vous ? 1924-Indochine (en partie documents généraux)

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 mai 1930
(*Saigon sportif*, 9 mai 1930)

Secrétariat. — Admissions : sont admis membres du cercle ;

À titre de membres actifs

M. Pichardie Louis ⁴, S.I.C.A.F., présenté par MM. Van Pelt et Barillet.

M. Mingot René, docteur en droit, secrétaire général de la S.I.C.A.F., présenté par MM. Van Pelt et Barillet.

S. I. C. A. F.

(*La Journée industrielle*, 25 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1929 faisant apparaître un déficit d'exploitation formant, avec l'ensemble des dépréciations du portefeuille et des participations, un total de 6.276.885 fr. 53. Après application du report bénéficiaire antérieur, la perte de l'exercice ressort à 5.466.041 fr. L'assemblée en a décidé le report à nouveau.

L'assemblée a réélu M. Charles Laroche, administrateur sortant ; elle a ratifié la nomination en la même qualité de M. Van Regemorter et du comte F. d'Ursel. en remplacement, respectivement, de MM. de Catelin et Lionel-Marie.

Sicaf

(*Le Journal des finances*, 25 juillet 1930)

La Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finances (Sicaf) avait été créée en 1919 pour grouper, contrôler et financer un certain nombre d'entreprises agricoles indochinoises : il s'agissait de créer de toutes pièces, les résultats bénéficiaires ne pouvaient donc être immédiats. Effectivement, la période 1920-24 fut une période de préparation, pendant laquelle la Société n'obtint pas de résultats bénéficiaires. Les actions n'étaient d'ailleurs pas cotées à cette époque.

Ce n'est qu'en 1926 que ces titres furent introduits au relevé des cours extrêmes du marché en banque : ils le furent à un cours qui, si l'on songe qu'il s'agissait d'actions de 100 fr., témoignait de l'intérêt spéculatif qu'on attachait à la valeur (675 fr.)

Par quels arguments cet intérêt pouvait-il se justifier ? D'abord et surtout par les patronages. de premier ordre dont semblait jouir l'affaire : on trouvait à son Conseil les représentants de groupements financiers coloniaux et métropolitains de premier ordre. On est toujours amené à attacher une importance très grande au patronage, quand il s'agit d'une affaire neuve, qui n'a pu encore faire elle-même ses preuves.

Et la Sicaf était bien une affaire neuve. Jusqu'alors, elle n'avait obtenu, en 1924 et 1925, que des résultats bénéficiaires modestes qui ne pouvaient être pris pour base d'appréciation de ses possibilités de productivité. Elle n'avait encore distribué à ses actions qu'un dividende de 6 fr. en 1924 et de 9 fr. en 1926 : on escomptait beaucoup mieux de l'avenir, d'autant plus que le capital venait d'être porté de 4 à 10 millions.

Les résultats de 1926, qui se soldèrent par un bénéfice de 2.036.286 francs, cinq fois plus important que celui de l'année précédente, et qui permirent la distribution d'un

⁴ Louis Germain Pichardie (Le Gond-Pontouvre, Charente, 4 janvier 1899-Paris VII^e, le 19 avril 1984) : pilier de l'Aéro-Club de Cochinchine, administrateur de la Société d'exploitation des résines du Haut-Donnai (1942).

dividende de 9 francs au capital augmenté, étaient bien faits pour confirmer cette impression optimiste. Comme, d'autre part, l'assimilation des actions nouvelles avait provoqué un certain flottement sur le marché, les cours avaient sensiblement baissé : à moins de 200 fr. au début de 1928, les cours pouvaient paraître dépréciés.

Malheureusement, on ne pouvait prévoir ce qui allait se produire : d'abord l'évolution de la situation générale en Indochine, la baisse des produits coloniaux et en particulier du caoutchouc : on ne soupçonnait pas non plus, surtout quand on connaissait le standing des groupes qui s'intéressaient à l'affaire, que des fautes graves allaient être commises dans la gestion de certaines filiales.

C'est cependant ce qui est arrivé. On a pu douter de l'importance du malheur jusqu'à la fin de l'an dernier, malgré la chute impressionnante des résultats qui n'étaient plus, en 1928, que de 48.692 francs. Jusqu'à ces derniers mois, on a nourri l'espoir que le remplacement de certains directeurs, les remaniements du conseil, l'augmentation de capital de 10 à 13 millions effectuée en décembre 1929 allaient permettre un rétablissement de la situation.

Il faut bien, aujourd'hui, abandonner cet espoir. Peut-être le relèvement aurait-il été possible si la crise indochinoise ne s'était pas aggravée : mais les prix des produits ont continué à fléchir, la piastre a baissé et a été stabilisée à un taux très bas. Des entreprises anciennes sont mises en difficulté. Comment des affaires jeunes, dont les débuts avaient été mal dirigés, auraient-elles pu résister ?

Aussi, le bilan de la Sicafe se solde-t-il, pour 1929, par un déficit de 5.466.041 francs, à la suite de divers amortissements nécessités par la dépréciation des titres qui constituent le portefeuille. L'action Sicafe est tombée à 49 francs.

Cette histoire montre qu'il ne suffit pas toujours pour justifier des cours optimistes sur une valeur d'avenir, de faire état des concours financiers ou techniques éminents dont peut bénéficier l'affaire : car ces concours se dérobent trop souvent quand la situation menace de se gâter.

LA GREFFE DES HÉVÉAS (*Le Journal des finances*, 26 septembre 1930)

Le marché du caoutchouc est à un tournant de son histoire. Non seulement parce que la crise actuelle servira de « test », c'est-à-dire d'épreuve décisive pour nombre de plantations, mais parce qu'une révolution se produit dans la culture de l'hévéa, égale en importance à celle qu'amena récemment dans l'industrie l'usage du caoutchouc régénéré.

Nous voulons parler de la greffe des hévéas.

Brièvement énoncée, cette question peut se résumer ainsi : les travaux de chercheurs hollandais ont établi que les hévéas ordinaires, greffés avec des plants provenant d'espèces à haut rendement, donnent à leur tour des rendements analogues à ceux obtenus avec les espèces sélectionnées servant à la greffe.

Comme le greffage ne s'est généralisé que depuis deux ans, l'étude de cette technique n'est pas encore très au point. Néanmoins, les partisans du greffage affirment qu'avec ce procédé, on doit doubler le rendement des plantations. Autrement dit, le prix de revient au kg diminuerait de moitié.

Comme il n'y a pas possibilité de greffer des hévéas de plus de deux ans ; que les procédés de greffage sont eux-mêmes nouveaux-venus, on pourrait ainsi classer les affaires de caoutchouc en deux catégories, selon qu'elles se trouvent à la tête de plantations greffées ou non.

RAJEUNISSEZ-VOUS

Il est significatif de voir le conseil d'une société aussi importante que la Malacca déclarer, dans son dernier rapport, que la société fait greffer la totalité de ses jeunes plants. Les affaires indochinoises de création récente, telles que Biên-Hoà, Chalang, Agricole Sud-Indochinoise, sont entrées franchement dans la voie du greffage et annoncent, dans leurs derniers rapports, respectivement 600.000, 180.000 et 160.000 hévéas greffés ou sur le point de l'être. Les Plantations de Kratié établissent des pépinières destinées à la greffe, les Caoutchoucs de l'Indochine greffent leurs nouvelles plantations. Suzannah greffe ses plantations jeunes qui représentent 60 % de la superficie totale. Toutes les plantations de la Financière des Caoutchoucs — Terres-Rouges, Padang, Cambodge — sont pourvues d'un jardin de greffes.

De cette évolution très importante, il est logique de tirer les conclusions pratiques suivantes :

1° Les plantations anciennes qui n'ont pas augmenté leur superficie ou celles qui ont procédé à des travaux d'extension considérables avant 1928 sont mal placées pour résister aux crises de l'avenir (la greffe n'étant encore pour rien dans la crise actuelle) ;

2° Les très jeunes plantations et celles qui ont procédé à des travaux d'extension considérables depuis 1928, peuvent escompter atteindre, lorsque leurs arbres deviendront productifs, en 1934-35, un prix de revient très avantageux. Ce sont celles qui, du point de vue « spéculation à long terme », conservent la meilleure chance.

L'avenir est à ceux qui auront su « se rajeunir » à temps.

AEC 1931/120 : SICAF ⁵

Conseil. — MM. Ch. Laroche, prés. ; René Hachette ⁶, admin. dél. ; R. d'Eichthal, P. Guesde, E. de Laboulaye, A. de Lafaulotte, G. Lenoir [Lombard-Odier, Genève], C. Letondot, R. Touron ⁷, M. van Regemorter, comte F. d'Ursel, comte P. de la Villestreux.

Arnaud de Vogüé,

Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)

Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[89] Pour la reprise en mains du groupe S.I.C.A.F., la Banque de l'Indochine, à l'initiative de M. Édouard de Laboulaye, entra en contact avec Gaston Van Pelt, pour lors en congé en Europe, après avoir occupé pendant pas mal d'années des postes de direction dans le groupe de la Financière des Caoutchoucs à Sumatra.

Il lui fut proposé de venir en Indochine, diriger la S.I.C.A.F., ce qu'il accepta.

Van Pelt était citoyen belge. Une réglementation, d'ailleurs parfaitement absurde et anachronique, mais encore en vigueur à cette date, lui interdisait, comme étranger, d'exercer une fonction d'autorité avec les pouvoirs de directeur général en titre, dans une entreprise, quelle qu'elle fut, située sur le territoire de l'Union indochinoise.

En vue de tourner la difficulté, il fut convenu qu'il porterait seulement le titre d'« inspecteur général » de la S.I.C.A.F. avec, bien entendu résidence, à Saïgon. Pour le reste, on pouvait compter sur son autorité naturelle, appuyée par une compétence qui lui avait été unanimement reconnue en Extrême-Orient dans les divers milieux de

⁵ Archives Serge Volper.

⁶ René Hachette (1886-1940) : commissaire aux comptes, puis administrateur (1925) de la SICAF, son représentant dans plusieurs filiales. Démissionnaire de ses mandats en 1932 après son élection comme sénateur de l'Aisne.

⁷ Robert Touron (1891-1969) : fils d'Eugène Touron, sénateur de l'Aisne (1905-1924).

Filateur à Saint-Quentin, administrateur de la SICAF et de ses filiales, la Société cotonnière de Saïgon et les Thés de l'Indochine...

l'hévéaculture, pour qu'il sache s'imposer d'emblée à tout le personnel des plantations appelé à lui être désormais subordonné, comme aussi pour se faire considérer avec le respect voulu par les hauts fonctionnaires de la Colonie, les dirigeants locaux des banques et ses futurs collègues des sociétés de plantations.

Arrivé en octobre 1930 à Saïgon, Van Pelt prit rapidement la mesure des problèmes particuliers de la S.I.C.A.F.

Avec le recul du temps, il doit sans doute nous apparaître aujourd'hui comme assez probable qu'il se soit senti bientôt quelque peu à l'étroit dans ce qui n'était encore qu'un fort petit royaume pour un animateur de grandes entreprises de sa capacité et de son envergure : un géant dans un entresol...

Que représentait en effet la S.I.C.A.F. à cette date ? Mises à part une plantation de thé, de dimensions moyennes, à Pleiku, et une autre, nettement plus petite encore, à Kontum, toutes deux d'ailleurs non encore en production, le groupe propre de la S.I.C.A.F. n'était effectivement constitué à cette date que de trois plantations d'hévéas, regroupant ensemble moins de 3.000 hectares sous culture. Bien que fort réduite, cette base pouvait cependant lui permettre d'espérer — son prestige personnel et le patronage discret de la Banque de l'Indochine aidant — qu'il arriverait sans trop de peine à rallier bientôt autour de la S.I.C.A.F. quelques nouveaux adhérents susceptibles de donner à son organisation sur place davantage de consistance.

Avant de m'embarquer pour Saïgon, au début de décembre 1930, j'avais d'ailleurs eu avec M. [Édouard] de Laboulaye, à Paris, une conversation exploratoire au sujet d'une consultation que le groupe Suzannah-An-Lôc-Cam-Tiêm pourrait éventuellement être amené à demander à Van Pelt, afin de connaître l'opinion d'un expert reconnu en la matière, sur les mesures à prendre pour redresser la marche de ces plantations, qui sous le principat de Neveu nous donnaient, depuis quelque temps, l'impression, vues de France, de partir à vau l'eau.

Il y avait eu là, pour le moins, une amorce.

Au début de janvier, à Saïgon, ayant eu l'accord télégraphique de mes « principaux » à Paris, j'avais entrepris de régler le problème Neveu⁸ sans autre atermoiement : après une assez pénible conversation que j'eus avec lui à la « maison du Conseil » de Suzannah, il fut convenu que son départ serait immédiat.

Ayant taillé, on allait pouvoir maintenant recoudre.

À l'issue d'une visite éclair des trois plantations, Van Pelt accepta de rédiger un rapport détaillé nous donnant son appréciation sans fard sur l'état de leurs cultures, ainsi que de leurs installations et conditions d'exploitation dans le présent, et nous soumettant également une liste sommaire des mesures à prendre sur le terrain, en vue de les amener sans délai à un standard aussi voisin que possible, pour les prix de revient comme pour les rendements, des entreprises similaires à Sumatra et en Malaisie.

Si nous le lui demandions, il accepterait volontiers ensuite d'en assumer lui-même la responsabilité dans le cadre existant de la S.I.C.A.F., qui pourrait alors se charger aussi de la besogne administrative et comptable à Saïgon, sur la base d'un contrat en bonne et due forme.

Quinze jours après, j'avais en mains le rapport de Van Pelt. C'était un document fort copieux qui, tout en ne dissimulant rien des erreurs, insuffisances, lacunes et fantaisies coûteuses de toute nature qui lui étaient apparues ici et là sur le terrain, affirmait qu'aucune [91] n'était irrémédiable, et, à condition d'y mettre immédiatement en application avec énergie et continuité un programme de redressement dont il indiquait les grandes lignes, nous donnait l'assurance formelle que le groupe Suzannah-An-Lôc-Cam-Tiêm — ne s'agissant que des plantations d'hévéas bien entendu — pourrait sûrement être tiré d'affaire : ce serait une question de mois, peut-être d'un an, mais pas

⁸ André Neveu : agrégé de sciences naturelles, directeur depuis 1925 du Jardin botanique et zoologique de Saïgon, engagé en 1930 par Girard comme directeur du groupe Suzannah-An-Loc-Cam-Tiêm en remplacement de François Lefevre.

davantage. Pour mener ce redressement à bien, il lui faudrait, sur place, la collaboration d'un directeur pour l'ensemble de ces plantations, qu'il y aurait avantage pour nous à recruter à Sumatra (il pensait déjà à un candidat).

Proposition faite, proposition aussitôt agréée. Convoqué par télégramme, le candidat, W.G. Birnie, arrivait de Sumatra une dizaine de jours plus tard, par un petit cargo qui ne devait séjourner que peu d'heures dans le port de Saïgon avant de reprendre la route de Singapour.

Pas question, dans ce bref laps de temps, d'effectuer une visite (fut-elle éclair) sur les plantations. Les présentations eurent lieu dans les bureaux qu'occupait alors la S.I.C.A.F. dans les étages supérieurs du nouveau siège de la Banque de l'Indochine, près du confluent de l'arroyo Chinois avec la rivière de Saïgon. Ce fut une conversation à trois : Van Pelt, Birnie et moi-même. Durant le bref espace de temps que nous avons pu consacrer, ce jour-là, à cet entretien, je me souviens que notre conversation n'avait pas tardé à s'étendre, à bâtons rompus, à une multitude de sujets : les systèmes de saignée, l'usinage, mais surtout la greffe qui, depuis deux ou trois ans, avait introduit une véritable révolution dans l'hévéaculture à Java, à Sumatra et, un peu plus tardivement, en Malaisie, tandis qu'en Indochine, on était encore resté généralement à l'écart de cette nouveauté.

Sur les conditions de l'engagement de Birnie comme « inspecteur général » de Suzannah, An-Lôc et Cam-Tiêm hévéas, sous l'autorité supérieure et le contrôle personnel de Van Pelt, nous étions aisément tombés d'accord.

Il fut convenu que, dès son retour à Sumatra, Birnie, citoyen britannique et plus précisément écossais, remettrait sa démission immédiate aux dirigeants de la plantation Hevea Estate dont il était à ce moment le directeur, prendrait le bateau pour un bref séjour de quatre [92] à cinq semaines de congé en Europe, et reviendrait ensuite à Saïgon dans les premiers jours de mai.

En attendant son retour, ce serait Van Pelt lui-même qui prendrait les plantations sous son autorité directe, et commencerait à y opérer les quelques réformes jugées les plus urgentes, et les plus aisées à mettre en œuvre sans autre délai.

Ainsi, dans les premiers jours de février 1931, la campagne sucrière ayant été mise en route dans la quasi certitude à cette date qu'elle n'aurait pas de lendemain, avec l'accord conclu entre la S.I.C.A.F. et notre groupe de plantations en vue d'en assurer la gestion ainsi que le contrôle technique et administratif, et d'autre part avec l'engagement de Birnie, je pouvais considérer que le terrain se trouvait dès lors largement déblayé pour que puisse être effectivement mise en train l'application du programme de rénovation élaboré par Van Pelt.

[93] Ce qui me restait cependant à mener à terme dans l'immédiat, c'étaient la fermeture et la liquidation du bureau administratif de Saïgon [...].

La comptabilité et les tâches administratives [...] passèrent sous la responsabilité de la S.I.C.A.F. à Saïgon.

Cependant, il apparut bientôt que nombre de problèmes relevant des rapports avec l'Administration, de la gestion du personnel indigène et européen, du recrutement des coolies, etc., gagneraient à être traités sur les plantations concernées sous l'autorité directe de Birnie, à An-Lôc ou à Suzannah (on ne savait pas encore à ce moment où pourrait en définitive être localisé son bureau) par une organisation administrative ultra-légère.

Cette solution était hautement préconisée par Van Pelt, partisan résolu de ce qu'on n'appelait pas encore la décentralisation, et peu soucieux d'alourdir à l'excès les tâches incombant aux bureaux de la S.I.C.A.F. à Saïgon. En conséquence, j'engageai sur place Edmond Rapp pour assumer cette besogne. Compte tenu de sa formation professionnelle d'origine, il était prévu qu'il pourrait, en outre, prendre en charge la tenue des comptabilités, dans les formes et selon les méthodes qui lui seraient inculquées au préalable par le chef comptable [94] de la S.I.C.A.F. redoutable

personnage dont la rigueur et l'esprit méticuleux terrorisaient le petit personnel placé sous ses ordres à Saïgon. [...]

En attendant l'arrivée et la prise de fonctions de Birnie, quelque trois mois allaient cependant s'écouler : il ne fallait pas qu'il n'y eut là simplement que du temps perdu.

Aux yeux de Van Pelt, comme d'ailleurs aux miens, les deux besognes les plus pressantes étaient la rationalisation de la saignée, pour les superficies en rapport et le greffage des jeunes hévéas, dans les lots non encore exploités. Ce dernier point lui avait paru primordial. Avant même d'être rendu sur place, il avait pris les dispositions nécessaires pour que des livraisons massives de bois de greffe en provenance de Sumatra soient faites à Saïgon, tandis que sur les plantations de la S.I.C.A.F. — où rien n'avait été prévu jusqu'alors dans cet ordre d'idées —, il faisait ouvrir en toute hâte des jardins de multiplication de bois de greffe et que des escouades de greffeurs indigènes étaient formés par un moniteur venu du même pays à l'exercice de cette technique particulière, d'ailleurs parfaitement aisée à pratiquer pour un simple coolie de plantation.

Dès février 1931, les affaires des plantations d'hévéa de Suzannah, An-Lôc et Cam-Tiêm se trouvaient être fermement prises en main par Van Pelt, mais il n'en avait pas négligé pour autant les cultures propres des sociétés appartenant au groupe S.I.C.A.F. : la Société agricole du Sông-Ray (SAGRY), la Société agricole et industrielle de Bêñ-Cui (S.A.I.B.) et la Société des Caoutchoucs de Kompong-Thom (SCKT) au Cambodge.

.....
[96] Ayant ainsi passé en revue les plantations proprement S.I.C.A.F. telles qu'elles se présentaient au début de 1931, je dois évoquer ici le cas singulier d'une entreprise particulière, dénommée la « Biênhoà industrielle et forestière » dont l'histoire a été véritablement exceptionnelle en Indochine durant la période en question.

.....
[97] De nouveaux partenaires furent introduits en 1925 dans le capital de la Biênhoà industrielle et forestière, cet actionnariat de renfort étant constitué en parties à peu près égales par les Sociétés de Suzannah et d'An-Lôc ainsi que par les groupes financiers qui s'associaient vers le même moment en vue de [renforcer] la S.I.C.A.F.

.....
[99] Très vite, il fut évident que chaque décision, chaque choix d'une méthode de travail, chaque disposition technique, feraient l'objet d'âpres controverses. En particulier, l'antagonisme entre Girard et les représentants de la S.I.C.A.F se révéla avec éclat dès le premier jour.

.....
[151] Les toutes premières dispositions à prendre [à Suzannah et An-Lôc] devaient viser à rendre, ou à donner, le plus rapidement possible à la direction une maîtrise absolue des dépenses. L'instrument de base de cette réforme n'était autre que le fameux « tableau rapport mensuel ». [152]

Ce tableau rapport n'était pas une pratique inconnue de la S.I.C.A.F., qui l'avait mis en usage dès sa création. Elle en avait emprunté le principe à Sumatra, où on l'utilisait depuis belle lurette sur toutes les plantations de l'île, ainsi d'ailleurs qu'à Java et en Malaisie.

Sur ma demande instante, le service comptable de la S.I.C.A.F. entreprit... de faire élaborer par son personnel un premier tableau rapport pour le mois de janvier 1931 à Suzannah, sur la base d'éléments enregistrés, analysés et triés dans la quantité des pièces et écritures établies par la plantation selon les errements anciens, qui lui avaient simplement été remises telles quelles.

.....
Hévéas greffés :

[156] Même à la S.I.C.A.F., en ce temps où les hommes de Lionel-Marie commençaient à ouvrir à la culture les concessions de Bêñ-Cui et du Sông-Ray, et tandis

qu'on faisait grand cas, par ailleurs, des enseignements transmis de Java par l'administrateur délégué, c'étaient des seedlings ordinaires que l'on mettait en terre, en conformité avec ce que faisaient partout ailleurs en Cochinchine et au Cambodge leurs confrères des principales autres sociétés.

Ce fut le grand mérite de M. Édouard de Laboulaye, qui, lui, avait été résolument converti à la greffe à la suite d'un voyage en Extrême-Orient en 1928, d'entreprendre à Paris, durant les quelque dix-huit mois suivants, de secouer cette poussiéreuse routine.

[157] À la S.I.C.A.F., où il était fort heureusement en mesure, comme représentant de la Banque de l'Indochine, de faire prévaloir ses avis, il lui fallut dans une première étape, pour parvenir à ses fins, et la crise du caoutchouc aidant, obtenir le départ de Lionel-Marie et son remplacement par Van Pelt.

COCHINCHINE

(Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 avril 1931)

Reviennent en France : M. Berthier, de la Sicaf.

Société indochinoise de commerce d'agriculture et de finance
(L'Éveil économique de l'Indochine, 23 août 1931)

S.I.C.A.F. — En raison de la baisse persistante des cours sur les valeurs indochinoises, un amortissement; de 2.463.293 fr. a été effectué sur le portefeuille. Le solde débiteur de l'exercice ressort donc pour 3.183.977 fr. (contre 6.276.885 en 1929.)

L'assemblée générale de cette société devant avoir lieu aujourd'hui 28 juillet, nous serons probablement à même dans notre prochaine chronique de dire quelques mots sur le rapport qui aura été présenté aux actionnaires.

Charles LAROCHE, président

Charles LAROCHE
(1878-1936)

Fils de Félix Laroche, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, ingénieur au canal de Suez, membre de la commission technique consultative du canal de Panama, professeur à l'École des Ponts et chaussées, chevalier de la Légion d'honneur.

Marié en 1903 à Hélène Bergeron, fille de Jules Bergeron, ingénieur civil, professeur à l'École centrale, chevalier de la Légion d'honneur.

Ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Directeur du département Travaux publics des Éts Schneider.

Administrateur du Port de Rosario (Argentine), des Routes modernes, du Port franc de Budapest, de la Cie marocaine, de l'Énergie électrique du Maroc.

Professeur de travaux maritimes à l'École nationale des ponts et chaussées.

Membre de la Commission d'étude pour l'amélioration des ports égyptiens (1927).

Administrateur de la Cie du canal de Suez (1928),

Membre de la mission d'étude du port d'Abidjan...

Officier de la Légion d'honneur.

Société indo-chinoise de commerce, d'agriculture et de finance
S. I. C. A. F.
(*La Journée industrielle*, 29 juillet 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. Laroche, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 présentant un solde débiteur de 3.213.076 fr. 77, se décomposant comme suit : dépréciation du portefeuille, 2.493.292 fr. 40 ; amortissements sur marchandises et divers, 302.027 fr. 18 ; déficit d'exploitation, 417.757 fr. 19. Compte tenu du solde débiteur de l'exercice précédent, qui s'élevait à 5.466.041 fr. 40, la perte totale ressort à 8.679.118 fr. 17 ; l'assemblée en a décidé le report à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateurs, du comte J.B. de Luppé⁹ et du comte Arnaud de Vogüé¹⁰. Elle a réélu M. G. Lenoir, administrateur sortant.

Le conseil expose dans son rapport la situation de l'affaire sociale et indique que, au cours de l'exercice écoulé, la dépression générale enregistrée l'an dernier n'a fait que s'accroître; la baisse sur nombre de produits tropicaux s'est encore accrue en 1931, notamment pour le caoutchouc, dont les cours, qui ont fléchi jusqu'à 3 d., se sont à peu près stabilisés depuis environ quatre mois. Les cours actuels, dit le conseil, devraient

⁹ Jean-Bernard de Luppé : marié en 1922 à Sally Beecher, nièce de Hugh Campbell Wallace, ambassadeur des Etats-Unis à Paris de février 1919 à juillet 1921. Administrateur de la Société agricole du Kontum (1930), puis des Plantations indochinoises de thé. Le Bottin mondain 1966 donne pour adresse Donnside Estate, Welimda, île de Ceylan.

¹⁰ Arnaud de Vogüé (1904-1988) : marié à Solange de Mun. A d'abord officié à la SICAF et dans les caoutchoucs — Suzannah, An-Lôc, filiales de la CCNEO, Long-Thanh, Biênhoà, Kompong-Thom —, avant de succéder en 1936 à son père Robert à la présidence de la CCNEO et de représenter celle-ci dans différentes filiales. Président de Saint-Gobain de 1952 à 1969 (OPA BSN).

donc mettre un frein à la production ; toutefois, une élévation sensible des prix reste peu probable, étant donné le nombre considérable d'arbres qu'on pourrait remettre en saignée si les cours devenaient rémunérateurs.

Le rapport ajoute que la crise sans précédent que traverse l'industrie des cultures tropicales atteint particulièrement les planteurs d'Indo-Chine, dont les entreprises, jeunes pour la plupart, n'ont pas les réserves ni la puissance financière de celles des autres pays. Aussi, ceux-ci ont-ils éprouvé la nécessité de s'unir, et les représentants à Paris de ces entreprises, les planteurs de caoutchoucs d'une part et les planteurs de café et de thé d'autre part, se sont récemment groupés, au sein du Comité de l'Indo-Chine, en deux associations professionnelles qui ont pour programme de renseigner les autorités compétentes sur la situation et les besoins réels de l'industrie des cultures tropicales dans notre colonie d'Extrême-Orient. À la suite des avis et des doléances de ces groupements, le gouvernement général de l'Indo-Chine et les pouvoirs publics de la métropole ont pris certaines dispositions en vue d'aider les planteurs au maintien et au développement de leurs exploitations.

C'est ainsi que, en novembre 1930, le gouvernement général de l'Indo-Chine avait alloué aux planteurs de cette colonie une avance de 4 fr. par kilo caoutchouc exporté. Ratifiant le principe de cette mesure, le Parlement a institué, par la loi du 31 mars dernier, pour un délai de dix ans, un système de primes en faveur des producteurs coloniaux de caoutchouc, de café, de sisal, etc. Pour le caoutchouc, il a été décidé de frapper ce produit d'un droit d'entrée en France de 0 fr. 30 par kilo, le produit de cette taxe devant être versé à des caisses de compensation pour servir à l'allocation d'une prime en faveur de nos producteurs coloniaux. Cette prime compensera, dans la limite d'un maximum de 3 fr. par kilo, la différence entre le prix de revient et le cours de vente. La même mesure s'applique aux producteurs de café, avec cette différence que la taxe appliquée n'est que de 0 fr. 10 au kilo. Pour le thé, aucun encouragement n'a été donné aux producteurs, qui doivent se contenter, sur le marché français, d'une protection égale à celle d'avant guerre, multipliée par le coefficient 1,8.

Le conseil espère que les dispositions gouvernementales ci-dessus rappelées aideront efficacement les planteurs de nos colonies à traverser sans trop de dommage la crise actuelle.

Société indochinoise de commerce d'agriculture et de finance
S.I.C.A.F.

par J.R.J. [Jean-René Joubert (ex-SICAF-Saïgon)]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 août 1931)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 28 juillet, présidée par M. Charles Laroche, président du conseil d'administration.

Les comptes de l'exercice ont été approuvés. Ils présentent un solde débiteur de fr. 3.213.070,77 se décomposant comme suit :

dépréciation du portefeuille	2.493.292 fr.
amortissement sur marchandises et divers	302.027
Déficit d'exploitation	417.757

Ajouté au solde débiteur de l'exercice précédent de 5.401.041, le solde débiteur total se monte à 8.079.118 fr. que l'assemblée a décidé de reporter à nouveau.

Le conseil, dans son rapport, expose la situation défavorable du marché de tous les produits.

En ce qui concerne le caoutchouc, la société a créé à Paris un département spécial afin de pouvoir répondre aux desiderata prochains des sociétés qui lui ont confié leur

agence de vente et qui vont incessamment entrer en rendement. La société a également pris un intérêt dans la Société Anglo-French Rubber and Produce Agency.

D'autre part, l'activité du service commercial s'est trouvée sensiblement améliorée du fait de l'entrée en rendement des plantations d'une société filiale, la Société des Thés de l'Indochine.

Après avoir dit quelques mots sur la crise économique générale, qui a atteint particulièrement les plantations d'Indochine parce que plus jeunes que la plupart de celles des autres pays, le conseil passe en revue les différentes sociétés qui ont fait appel au concours de la société et dans lesquelles elle a un intérêt.

Actuellement, l'agence de la Sicaf en Indochine surveille au point de vue technique 29.500 hectares plantés en hévéas et 2.500 hectares plantés en thé et en café. Sur ces chiffres, la superficie des entreprises entièrement domiciliées à la Sicaf atteint 9.700 hectares pour l'hévéa et 2.000 hectares pour le thé et le café.

Un actionnaire ayant exprimé la crainte d'une prochaine diminution du capital, le président, après avoir l'assuré les actionnaires sur ce point, conclut :

« La perte des 3/4 du capital, envisagée par un actionnaire, n'est pas encore atteinte et il n'y a pas de raison de convoquer une assemblée extraordinaire en vue de mettre la société en liquidation. Il est assez difficile dans les circonstances actuelles de faire des prévisions, mais à la suite des compressions de dépenses faites et des mesures de dépréciations massives opérées depuis deux ans, nous arrivons cette année à équilibrer la situation. C'est ainsi que les premiers mois de l'exercice en cours se traduisent non seulement par une « étale » dans la baisse du portefeuille mais aussi par un équilibre des recettes et les dépenses.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1931)

Sont arrivés à la Colonie : ... Gueyniveau [*sic* : Guenyveau, futur directeur des Plantations indochinoises de thé], de la Sicaf...

Annuaire industriel, 1938 [mais données antérieures à 1932] :

INDOCHINOISE de COMMERCE, d'AGRICULTURE et de FINANCE (Société), S. I. C. A. F. Siège social : 49, r. Cambon, Paris, 1^{er}. T. Gut. 79-36. Ad. t. Sicafindo-Paris. Codes : Cogef Lugagne 1923 et 1929, Bentley. Soc. an. cap. 13.000.000 fr — Cons. d'adm. : Prés. : M. Ch[arles] Laroche ; Vice-Prés. : M. Ed[ouard] de Laboulaye ; Adm. délégué : M. R[ené] Hachette ; Adm. : MM. R[obert] d'Eichthal [Mirabaud] ; P[ierre] Guesde ; A. de Lafaulotte ; G[eorges] Lenoir ; Ch. Letondot [BUP] ; J.-B. de Luppé ; M. Van Regemorter [SIPEF] ; F[rançois] d'Ursel ; P[aul] de la Villestreux [Hottinguer] ; A[rnaud] de Vogüé . — Agence : 2, r. Pellerin, Saïgon (Cochinchine). Ad. t. Sicafindo-Saïgon.

Opérations de banque. Gérance de plantations de propriétés. Formation de sociétés, expertises. Importation et exportation. (39-38973).

L'incendie du *Georges-Philippa*

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1932)

Cinquante-quatre personnes ont disparu dans le sinistre et c'est avec émotion que nous saluons la mémoire ... de M. Van Pelt, l'éminent technicien de l'hévéaculture,

inspecteur général de la S. I. C. A. F., à qui M. Launay rendait récemment un émouvant hommage...

Nous félicitons les rescapés, et en particulier les Indochinois :
M^{me} Van Pelt et ses trois enfants...

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[194] Du côté de Paris, on n'était pas non plus demeuré inactif. Au milieu de 1932, nous nous étions décidés à mettre fin au système de vente du caoutchouc instauré par Girard une douzaine d'années auparavant.

.....
[195] Ce fut du côté de la S.I.C.A.F. qu'une solution fut trouvée à ce problème. Cette société s'était assurée un peu auparavant, à Paris, les services d'un vieil Anglais du nom de Bruce qui, au cours d'une existence assez mouvementée, avait eu l'occasion d'acquérir une solide expérience du fonctionnement, à Londres, du « Commodities Market » en général, et du marché du caoutchouc en particulier. Il y connaissait personnellement plusieurs « brokers ». Résidant depuis quelque temps en France, il avait offert ses services à la S.I.C.A.F, qui les avait agréés, en conséquence de quoi celle-ci s'était engagée à lui réserver la négociation sur le marché de la totalité du caoutchouc que produiraient un jour ses plantations d'Indochine, moyennant un courtage à son profit le 1/32^e de lb, si j'ai bonne mémoire.

Cela était bel et bon, seulement les plantations de la S.I.C.A.F. comme on l'a vu, n'avaient pas encore atteint, à cette date, le stade de la production, sauf pour le petit secteur de Xa-Bang, dépendant du Sông-Ray, d'où pouvait sortir, tous les deux ou trois mois environ, un lot de quelque cinq tonnes...

Bruce, qui n'était pas dépourvu de philosophie et vivait quelque peu de l'air du temps, attendait donc tranquillement à Paris que les hévéas de la S.I.C.A.F. aient [196] atteint l'âge de la saignée. La perspective d'avoir à vendre dans l'immédiat, nos 1.000 à 1.100 tonnes annuelles arrivait comme marée en carême.

.....
[197] Dès le début, Bruce, installé dans les bureaux de la S.I.C.A.F., rue Cambon à Paris, s'était assuré la collaboration très efficace de mademoiselle Lapersonne (jusqu'alors secrétaire particulière de monsieur Laroche, président de la S.I.C.A.F.) pour tout le « suivi » des opérations ainsi que la correspondance avec les brokers à Londres.

Un peu plus tard, il vint s'établir au 12 de la rue Boissy-d'Anglas, dans les locaux de la C.C.N.E.O.

.....
[206] Passant en revue les résultats de son action à la tête de la S.I.C.A.F., Van Pelt pouvait, dans les premiers mois de 1932, mesurer tout ce qu'elle avait pu produire de bénéfique en une durée de temps qui avait à peine représenté trois semestres.

Au moment de son débarquement à Saïgon, il n'avait eu autorité, pour commencer, que sur une étendue inférieure à 3.000 hectares réellement plantés en hévéas. Dix-huit mois plus tard, les secteurs de la B.I.F. et le groupe Suzannah-An-Lôc-Cam-Tiêm étaient venus s'ajouter aux trois plantations initiales de la S.I.C.A.F., portant ainsi aux environs de 8.500 hectares la superficie globale relevant dorénavant de son pouvoir administratif et technique.

Par rapport aux surfaces occupées à cette époque par l'hévéa, tant en Cochinchine qu'au Cambodge, qui pouvaient représenter un peu plus de 90.000 hectares au total, ce n'était évidemment pas très considérable encore, et ne permettait de classer le

« groupe » constitué sous son égide qu'au quatrième rang par ordre d'importance parmi les organisations similaires alors existantes, c'est-à-dire après les [207] Terres-Rouges, les Caoutchoucs d'Indochine et Michelin.

Cependant, au cours de ce bref intervalle de temps, Van Pelt avait amplement pu faire la démonstration de ses capacités de planteur ainsi que de sa compétence en matière d'hévéaculture. La corporation de ses confrères avait pu, sans beaucoup de délai, constater sur le terrain les effets de son intervention auprès d'entreprises à la dérive.

Mais ce qui avait surtout frappé les esprits, c'était la force de conviction avec laquelle il s'était attaché à soutenir, toujours et partout, la cause de la greffe de l'hévéa, sujet controversé s'il en fut dans le monde des planteurs à Saïgon depuis deux ou trois ans.

S'il s'en était montré, dès l'abord, partisan résolu en paroles, il l'avait confirmé aussitôt par son action sur le terrain, n'hésitant pas à faire rabattre, après greffage, des arbres tout-venant déjà âgés de deux ans, trois ans, parfois même davantage, ce qui devait entraîner naturellement un retard sensiblement équivalent pour les dates de leur entrée en production.

Et il avait étendu cette pratique à l'ensemble des jeunes cultures à lui confiées, avec ce résultat qu'après le printemps 1932, sur les quelque 8.500 hectares relevant de sa gestion, il ne restait plus de non greffés que les vieux hévéas en saignée de Suzannah, An-Lôc et Binh-Ba (plus quelques dizaines d'hectare à Xa-Bang), soit 2.000 hectares environ.

Vers la fin de 1931, dans les diverses plantations de la S.I.C.A.F. ou de la B.I.F., le spectacle qu'avaient offert ainsi tout à coup de vastes étendues précédemment garnies de jeunes hévéas en pleine croissance qui ne présentaient plus au ras du sol que des alignements semblables de moignons greffés, avait surpris bon nombre d'observateurs et en avait même scandalisé quelques-uns.

Un sieur W. [Martin-Georges Wormser], appartenant aux cadres dirigeants de la Société des cultures tropicales, satellite des Caoutchoucs d'Indochine, avait cru bon de s'en faire le porte-parole, en adressant à son siège, à Paris, un assez long rapport dans lequel il avait décrit le véritable massacre généralisé dont les jeunes hévéas confiés aux soins de Van Pelt auraient été, selon lui, les pitoyables victimes.

[208] « Monsieur Van Pelt est un destructeur », concluait-il. Sans doute cette phrase lui avait-elle plu car elle revenait ensuite comme un « leit motiv » après chaque évocation de quelque autre méfait, mais de moindre importance, relevé dans sa flamboyante dénonciation à l'encontre de l'inspecteur général de la S.I.C.A.F.

Les destinataires de ce rapport ne se firent pas faute d'en faire circuler à Paris quelques exemplaires, notamment du côté de la Banque de l'Indochine. Cependant, cette divulgation maléficiieuse ne devait pas, faute de temps sans doute, produire d'effets dommageables quelconques. Parmi les détracteurs de Van Pelt, assez rares au demeurant, le sieur W. fut le seul à s'être exprimé à ce moment avec autant de virulence.

À l'inverse, bon nombre de gens, à Saïgon et ailleurs, appartenant ou non au monde des planteurs, commençaient, au contraire, à se montrer progressivement acquis aux thèses de Van Pelt concernant le greffage. Les premières informations, en effet, arrivaient vers cette époque, à Saïgon, au sujet des rendements donnés par l'avant-garde des dizaines de milliers d'hectares déjà greffés à Sumatra et en Malaisie, là où la saignée avait pu débiter sur des superficies un peu significatives. À âge égal — il s'agissait de résultats obtenus sur des hévéas fort jeunes, six ou sept ans au plus —, les productions enregistrées s'élevaient au double environ, sinon à mieux encore, de ce qu'on aurait pu tirer d'arbres tout-venant.

Ces indications, véhiculées en nombre croissant par le canal de publications agricoles, ou transmises par des voyageurs de passage, confirmaient en tous points les dires de Van Pelt, dont la crédibilité paraissait devoir être dorénavant de moins en moins

contestée. L'ascendant qu'il avait pu acquérir par lui-même sur le personnel des plantations dépendant de sa gestion, ainsi que l'autorité naturelle qui se dégageait de sa personne, avaient quelque peu contribué aussi à asseoir sa réputation sur la place.

Ce Flamand aux yeux bleus, à la barbe grisonnante, de grande taille et de corpulence assez affirmée, semblait incarner une sorte de « force tranquille » qui en imposait à ses interlocuteurs, quels qu'ils fussent, et suscitait leur confiance. Cependant, dans l'exercice de sa fonction, il usait plus que rarement des moyens de contrainte dont il pouvait disposer, préférant agir par la persuasion, le raisonnement, ou la démonstration logique afin de faire partager autour de lui ses convictions par ses subordonnés d'abord, éventuellement aussi par tel ou tel de ses confrères planteurs quand il y en avait lieu parce qu'on le lui avait demandé.

[209] En moins de deux ans, il avait réussi à faire acquérir ainsi par le groupe qu'il dirigeait, un incontestable rayonnement dont les effets prévisibles n'auraient sans doute pas dû tarder beaucoup à se manifester. D'autres plantations, de moyenne importance, pourraient logiquement venir se rattacher tôt ou tard, sur le plan technique et administratif, au noyau originel. Ce n'étaient encore, bien sûr, que de vagues perspectives.

Dans l'immédiat, en ces premiers mois de 1932, Van Pelt souhaitait cependant prendre plusieurs mois de congé en Europe, de manière à pouvoir être rentré en octobre à Saïgon.

Le problème des financements, plus lancinant qu'aucun autre au cours de la plus grande partie de 1931, avait considérablement perdu de son acuité. Les budgets de dépenses qui avaient été arrêtés pour 1932 commençaient, en effet, à être exécutés sans écarts majeurs par rapport aux prévisions, tandis que les recettes attendues, pour les superficies non encore exploitées, des prêts du gouvernement général, et, pour les plantations en rendement, des primes attribuées à la production, permettaient de les équilibrer tant bien que mal, l'exception la plus notable étant toujours celle du Sông-Ray, dont le sauvetage final demeurait aléatoire.

Pendant la durée de son absence, qu'il ne pensait pas devoir excéder cinq à six mois, Van Pelt avait prévu que Birnie inspecterait à intervalles réguliers les diverses plantations confiées à ses soins, et lui adresserait ses rapports de visite.

Au printemps de 1932, le « Georges-Philippa », des Messageries maritimes, frère presque jumeau du « Félix-Roussel », devait effectuer à son tour un voyage inaugural en Extrême-Orient. Revenant du Japon, il s'était arrêté à Saïgon le 5 mai. Van Pelt et sa famille prirent place à bord.

Le 16 mai, dans l'océan Indien, au large d'Aden, un incendie s'y déclara qu'il fut impossible de maîtriser. À Paris, nous devions apprendre, quelques jours plus tard, que Madame Van Pelt et ses trois enfants étaient au nombre des rescapés mais que Gaston Van Pelt lui-même avait été porté disparu.

.....
[211] Pour la S.I.C.A.F., l'effet le plus rapidement ressenti de la disparition de Van Pelt fut la dénonciation par trois sociétés, de missions de « visiting » qu'elles lui avaient confiées précédemment, en [212] considération essentiellement de sa personnalité propre — et aussi à la suite de diverses tractations, et prises ou échanges de participations minoritaires qui s'étaient déroulées entre financiers à Paris.

Deux de ces sociétés appartenaient au groupe de Mimot, constitué vers 1926 sous le « leadership » des Messageries fluviales, lequel avait entrepris de mettre en valeur plusieurs vastes concessions de terres rouges au Cambodge, dont la direction sur place avait été confiée à Antoine d'Ursel, autre Belge également venu de Sumatra. Les missions de « visiting » attribuées ainsi à Van Pelt avaient concerné l'une, la plantation de Prekcklong, l'autre une plantation voisine dont j'ai oublié le nom [Kantroï ?].

Le troisième abandon signifié à la S.I.C.A.F. était venu de la Société de Phuôc-Hoà. Un millier d'hectares, ou un peu plus, de jeunes hévéas, situés en bonne terre grise, à

quelque distance au nord de Saïgon, dont un industriel local nommé Labbé contrôlait le capital.

Cependant, tout le restant des entreprises gérées jusqu'alors par Van Pelt devait demeurer solidement soudé, tandis que l'autorité de Birnie s'y affirmait rapidement sans heurts ni contestations, pas plus de la part des conseils d'administration que du personnel assurant sur le terrain la gestion courante des plantations.

INDOCHINOISE DE COMMERCE, D'AGRICULTURE ET DE FINANCE (SICAF)
(*Le Journal des débats*, 22 octobre 1932)

Après 123.002 fr. d'amortissements (au lieu de 2.705.319 fr. l'année précédente), l'exercice 1931 s'est soldé par une perte de 384.039 fr., contre 3.213.076 en 1930. Le solde débiteur total ressort ainsi à 9.063.157 fr.

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 4 novembre, en vue de se prononcer sur la continuation de la société.

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (SICAF)
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 novembre 1932)

Réunis le 4 novembre en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Ch Laroche président du conseil d'administration, les actionnaires de cette société ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1931, qui font apparaître une perte d'exploitation de 260.137 francs, contre une perte de 417.757 francs en 1930.

À cette perte viennent s'ajouter, pour l'exercice sous revue, des amortissements occasionnés pour une part importante par la répercussion de la baisse de la livre sterling sur la valeur des marchandises en stock. Ainsi il apparaît un solde débiteur de 384.039 francs qui, ajouté à celui reporté au 31 décembre 1931, soit 8.679 118 francs donne une perte totale de 9.063.157 francs qui a reportée à nouveau.

L'assemblée a pris acte de la démission de M. René Hachette de ses fonctions d'administrateur. Pour le remplacer, le conseil a désigné M. G. Pulby, ancien directeur de la société. L'assemblée a ratifié cette nomination. D'autre part, MM. de Lafaulotte, de Luppé et d'Ursel ont été réélus.

Le rapport du conseil d'administration rappelle qu'au cours de l'exercice considéré, produits tropicaux, dans le marché desquels la société est intéressée directement ou par l'entremise de ses filiales, ont encore accentué le mouvement de baisse signalé l'an dernier. C'est le cas du caoutchouc principalement, du thé et du café. Le gouvernement général de l'Indochine a continué à accorder son concours financier aux plantations de caoutchouc et de café, comme les années précédentes.

L'ensemble des mesures prises a apporté à la culture européenne en Indochine, surprise par la dépression économique générale alors qu'elle se trouvait dans la période d'établissement, une aide efficace qui lui a permis dans l'ensemble de traverser sans dommages irréparables les années 1931 et 1932, malgré la gravité exceptionnelle de la crise.

Le rapport donne ensuite quelques renseignements sur les sociétés dans lesquelles la SICAF possède des intérêts. L'activité du service commercial de la société a continué à se développer malgré la conjoncture défavorable née de la baisse des cours des produits coloniaux. À Paris, les quantités de thé vendues par l'intermédiaire de la société ont largement dépassé les chiffres de l'an dernier puisque, malgré la baisse des cours, elles ont atteint une valeur de 1.279.000 francs. La filiale, le « Thé Samba », a introduit, à

l'occasion de l'Exposition coloniale, une nouvelle qualité de thé Indochinois qui a rencontré la faveur du public. Le volume des ventes de 1931 a presque triplé par rapport à l'année précédente et les résultats obtenus au 30 septembre 1932, dépassent déjà le chiffre de l'année entière 1931. Cette vente au détail va être intensifiée.

Une assemblée extraordinaire était convoquée ensuite afin de statuer sur la continuation des affaires sociales ou leur cessation.

Elle a été reportée au 26 novembre, faute du quorum. Le conseil proposera d'ailleurs la continuation des affaires sociales. À la question d'un actionnaire, il a été précisé qu'il ne serait pas fait d'autre proposition pour le moment, et notamment que la prochaine assemblée ne sera pas saisie d'une proposition de réduction du capital.

Un actionnaire s'étant inquiété de la situation et ayant demandé avec quelles ressources la société pourrait vivre dans l'avenir et soutenir ses filiales, le président a répondu que les banques qui sont gros actionnaires de la société et la soutiennent lui continuent leur concours, et que si le conseil avait l'intention de proposer la continuation de l'activité sociale, c'était parce qu'il savait pouvoir compter sur ces concours.

Notre carnet financier

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 janvier 1933)

La Sicaf a perdu 384.000 francs en 1931 contre 3.213.000 en 1930, et son déficit total dépasse 9 millions.

C'est M. Birnie, collaborateur de M. Van Pelt, qui succède à ce dernier comme directeur technique de la société.

INDOCHINOISE COMMERCIALE, AGRICOLE ET FINANCIÈRE (S. I. C. A. F.)

(Les Annales coloniales, 14 janvier 1933)

L'assemblée extraordinaire du 7 janvier a décidé la continuation des opérations sociales, malgré la perte de plus de la moitié du capital, soit 9.003.157 francs.

Répondant à un actionnaire, le président a indiqué que le moment n'était pas venu de proposer une réorganisation. Les crédits bancaires accordés ont permis à la société de vivre jusqu'ici.

S. I. C. A. F.

(L'Éveil économique de l'Indochine, 12 mars 1933)

Dans son rapport présenté à l'assemblée du 4 novembre 1932, le Conseil a exposé la situation des sociétés dans lesquelles la S. I. C. A. F. possède des intérêts :

- THÉS DE L'INDOCHINE, la production de l'exercice 1931 s'est élevée à 47.752 kilos, en augmentation sur celle de l'exercice antérieur. En 1932, augmentation considérable de cette production pour les huit premiers mois 43.444 kilos.

Malheureusement, la baisse persistante des cours du thé, a eu sa répercussion sur le montant des ventes ; la qualité produite rencontre, cependant, une demande constante et l'écoulement se fait dans des conditions aisées.

- AGRICOLE DU KONTUM poursuit l'entretien des 180 hectares plantés en thé à Dak-Doa. À signaler la croissance particulièrement bonne des plants de ce domaine.

• La récolte de 1931-1932 de la SOCIÉTÉ DES CAFÉS DE L'INDOCHINE a été de 148 tonnes contre 138 en 1930-31. La prochaine récolte s'annonce médiocre. Les faibles récoltes successives et la baisse des cours ne sont pas sans apporter à cette société certaines difficultés.

• AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE BÊN-CUI a terminé son programme de plantation et de greffage ; elle dispose à l'heure actuelle de 932 hectares greffés sur 1.187 hectares plantés.

Les arbres les plus anciens, datant de 1926, pourront être exploités dans le courant de 1933.

Cette société a bénéficié, en 1931 et en 1932, d'avances du Gouvernement général de l'Indochine, qui lui ont permis de faire face à ses dépenses d'entretien.

• La parcelle en rendement de la SOCIÉTÉ AGRICOLE du SÔNG-RAY* a produit, en 1931, 55 tonnes contre 42 en 1930.

D'autre part, le programme de greffage a porté sur 850 hectares, avec un pourcentage de réussite très favorable.

En 1931 et en 1932, la société n'a disposé, pour faire face à ses dépenses d'entretien, que des avances du Gouvernement général.

• La SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE KOMPONG-THOM a terminé son programme de plantation et de greffage. La croissance des plants d'hévéas témoigne de la fertilité exceptionnelle du sol de son domaine.

• La SOCIÉTÉ LES CAOUTCHOUCS DE PHUOC-HOA a poursuivi la réalisation de son programme de greffage tout en assurant l'entretien de sa plantation, malgré l'attribution, par le Gouvernement général, d'un montant d'avance inférieur à ses besoins.

• Nous continuons à assurer la gérance des plantations de la Société des plantations d'Hévéas de la Souchère*, dont les parcelles en rendement ont produit 137 tonnes en 1931 contre 106 en 1930.

• Les sociétés de MIMOT, KANTROY ET CHALANG ont poursuivi l'entretien de leurs domaines sans nouvelles extensions. La Société des PLANTATIONS D'HÉVÉAS DU PRECHLONG, a porté sa superficie plantée à 844 hectares.

• BIENHOA INDUSTRIELLE ET FORESTIÈRE*

Le greffage de 1.840 hectares sur 2.233 hectares plantés est presque achevé. Les parcelles les plus anciennes (1926) pourront commencer à être saignées dans le courant de 1933.

La Société a bénéficié, en 1931 et 1932, d'avances du Gouvernement général pour les frais d'entretien de ses plantations.

Elle a réorganisé ses services, en vue de comprimer ses frais généraux. Nous avons accepté les fonctions d'administrateur délégué et nous sommes appliqués à réaliser des économies dans les dépenses de l'exploitation forestière et industrielle, en vue d'adapter son fonctionnement au ralentissement général des affaires dans la colonie.

Enfin, notre agence de Saïgon a rendu divers services d'ordre administratif ou technique à un certain nombre de sociétés dont les SOCIÉTÉ DE SUZANNAH, AN-LOC et CAM-TIEM, qui nous ont confié la domiciliation de leurs services à Saïgon.

NOTRE CARNET FINANCIER

(Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 1^{er} novembre 1933)

La S. I. C. A. F. a fermé le 30 juin 1933 son agence de Saïgon et a perdu 2.366.000 francs en 1932.

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.)
(L'Avenir du Tonkin, 9 décembre 1933)

Les produits bruts de l'exercice 1932 se sont élevés à 1.832.246 fr. au lieu de 2 millions 315.775 fr. en 1931. Les charges d'exploitation ont absorbé 2.129.499 francs contre 2.675.912 francs et les amollissements 2.068.940 fr. contre 123.902 fr. Il s'ensuit que l'exercice écoulé fait apparaître un solde débiteur de 2.366.194 fr. contre une perte également de 384.039 fr. Compte tenu du déficit des exercices antérieurs, la perte totale est de 11.429.351 francs.

S. I. C. A. F.
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 21 décembre 1933)

Pour l'exercice au 31 décembre 1932, les produits divers s'élèvent à 1.832.246 francs contre 2.315.774 fr.

Déduction faite des charges d'exploitation et après 2.068.940 fr. contre 123.902 fr. d'amortissements, l'exercice présente un **solde débiteur de 2.366.193 francs, contre 384.039 francs, portant la perte totale à 11.429.351 francs.**

Ajoutons que l'évaluation au 31 décembre 1932 de **l'actif réalisable montre une sensible diminution** à 7.697.133 francs contre 10.470.623 fr. L'immobilisé ressort à 556.408 fr. contre 559.305 fr. et le disponible à 258.901 francs contre 309.578 francs. Les débiteurs par avals reviennent de 7.034.604 fr. à 6.982.520 fr.

En regard, les créiteurs divers sont de 4.440.139 contre 4.744.265 fr. ; garanties pour avals, 6.982.520 fr. contre 7.034.604 fr. ; les comptes créanciers des Sociétés gérées sont en régression à 1.534.756 fr. contre 1.690.198 fr. Réserves : primes sur actions et fonds de prévoyance 953.660 francs.

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.)
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 11 janvier 1934)

Dans une assemblée extraordinaire réunie au début de 1933, la Sicaf a décidé de continuer les opérations sociales malgré le montant des pertes subies au cours des derniers exercices. Les comptes présentés pour l'exercice 1932 ne révèlent aucun changement sensible dans la situation. Voici le bilan et le compte de Profits et Pertes tels qu'ils ont été approuvés par les actionnaires à l'assemblée du 29 novembre dernier.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1932

ACTIF	
Immobilisé :	
Frais de constitution et augmentation capital	144.487 80
Incorporation Lionel-Marie et C ^{ie}	1 00
Mobilier et aménagements	270.979 43
Terrains et immeubles. I. C.	140.940 05

Réalisable :	
Titres en portefeuille	4.478.936 00
Débiteurs divers	3.118.073 57
Dépôts et cautionnem.	15.317 00
Marchand, en stock	84.806 75
Disponible :	
Caisses et banque	258.901 31
Comptes divers :	
Débets pour avals	6.982.520 30
Pertes et profits :	
Solde débit. à fin 1931	9.003,157 60
Solde débit, exer. 1932	2.366.193 94
	<u>26.924.314 80</u>
PASSIF	
Non exigible :	
Capital	13.000.000 00
Réserve légale	171.660 12
Prime sur actions	282.000 00
Fond de prévoyance	500.000 00
Exigible :	
Coupons à payer	13.238 09
Sociétés gâtées et dép.	1.534.756 50
Créditeurs divers	4.440.139 79
Comptes divers :	
Garanties pour avals	6.982.520 30
	<u>26.924.314 80</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Charges d'exploitation	2.129.499 56
Amortissements	2.068.940 70
	<u>4.198.440 26</u>
CRÉDIT	

Commissions, intérêts, escomp. et bén. div.	1.832.246 32
Solde débit, de l'exerc.	2.366.193 94
	<u>4.198.440 26</u>

Ces comptes n'appellent aucune remarque particulière. Ils font ressortir la situation difficile de la Société et la nouvelle orientation de la politique du conseil d'administration. M. Charles Laroche, président du conseil, a commenté la situation dans les termes suivants :

Avant de donner la parole à ceux d'entre vous qui voudront bien me la demander à fin de poser des questions ou de faire part de leurs observations, il me paraît nécessaire de fournir quelques précisions sur les faits qui viennent de vous être exposés.

Aucune amélioration n'a marqué l'exercice 1932

J'attire tout particulièrement votre attention sur ce que les nouvelles pertes qui ressortent à notre bilan proviennent pour la plus grande partie des amortissements que votre Conseil a été amené à soumettre à votre approbation.

Contrairement, en 1932, à ce que nous avons espéré l'année dernière, la crise mondiale qui sévit depuis plusieurs années a, par sa prolongation, eu une influence défavorable sur les valeurs de notre actif, de notre société. En présence de ces circonstances générales, qui ont frappé spécialement les entreprises coloniales qui comme nos filiales, produisant les matières premières, nous avons dû enregistrer de nouvelles défaillances parmi nos clients et débiteurs. Votre conseil s'est appliqué, néanmoins, à liquider les engagements en cours et n'en n'a pris aucun nouveau.

Nous aurions voulu réaliser les disponibilités nécessaires en vendant une partie de notre porte feuille, mais la dépression des valeurs coloniales ne nous a pas permis de généraliser cette opération.

Nous avons donc recouru encore une fois à l'aide des banques. Nous exprimons ici nos remerciements aux établissements bancaires qui nous ont accordé cette aide dans les conditions les plus satisfaisantes d'intérêts et nous ont maintenu ensuite le soutien que vous leur avons demandé. En même temps, nous avons continué à effectuer le maximum d'économies sur les frais généraux, en supprimant toutes activités, tant en France qu'à la colonie, puisque les recettes correspondant à leur maintien ne suffisaient plus à couvrir les dépenses de leur fonctionnement.

La suppression de l'agence de Saïgon

Je vous rappelle que le but de notre société était principalement de fournir à des sociétés de plantations un concours technique, financier et commercial, et de jouer, en Indochine, le rôle de comptoir de gestion tel qu'il fonctionne à Java.

Malheureusement, la crise actuelle a arrêté la création de nouvelles plantations, ruiné quelques-unes d'entre elles et réduit l'actif de celles qui ont survécu.

Leur première économie a consisté à supprimer le rôle de gérant ou conseiller technique que nous remplissions pour elles, en rendant ainsi inutile le maintien, à notre agence de Saïgon, du personnel compétent dont nous avons dû nous séparer avec regret. Malgré les difficultés qu'elle comportait, cette liquidation est maintenant sur le point d'être achevée. À l'heure actuelle, il ne nous reste plus à régler qu'une seule affaire pour laquelle nous sommes en procès devant le Tribunal de Saïgon. Une fois ce litige réglé, la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et d'industrie restera en possession d'un portefeuille indochinois, et, d'autre part, d'une dette vis-à-vis de ses banquiers. Les dépenses de gestion étant pratiquement nulles, il nous appartiendra, à ce moment, d'examiner de nouveau la situation et de voir quelle politique nous pourrions adopter pour l'avenir.

Les éléments d'un redressement éventuel

Il est incontestable que, dans notre portefeuille, se trouvent des valeurs de sociétés possédant un actif réel et dont le rendement est lié à l'évolution de la crise mondiale, dont l'atténuation pourrait être le commencement d'une période d'amélioration ou de prospérité pour certaines filiales. Dans l'état actuel des choses, il serait prématuré de donner des précisions ou des chiffres quelconques.

En consentant ainsi notre portefeuille, nous gardons à notre disposition des éléments d'un redressement futur.

Vous avez décidé, dans notre assemblée générale extraordinaire du 7 janvier 1933, de continuer votre société, malgré les pertes déjà enregistrées. Il ne paraît pas opportun à votre Conseil de vous recommander aujourd'hui une autre attitude.

Par ailleurs, le rapport du conseil sur les résultats de l'exercice 1932 donne sur la marche des filiales les renseignements que nous reproduisons ci-après :

Nous vous indiquons sommairement la situation des sociétés dans lesquelles nous sommes intéressés :

La production de la Société des Thés de l'Indochine a été de 90 tonnes en 1932 contre 48 tonnes en 1931.

La Société agricole du Kontum a continué à entretenir sa plantation de thé de Dak-Doa mais, en vue de son entrée en production en 1934, doit se préoccuper de pourvoir ce domaine d'une usine. ,.

Ces deux sociétés se trouvent dans l'obligation de se procurer les capitaux indispensables pour poursuivre leur exploitation. Elles se sont entendues avec la Société Indochinoise des Cultures Tropicales qui possède la plantation de thé de l'Arbre Broyé, pour réunir tous ces domaines en une nouvelle entreprise dénommée « Les Plantations Indochinoises de Thé », qui va se constituer dans le courant de novembre 1933 au capital de 26.500.000 francs.

Le groupement de ces plantations de thé permettra la diminution des frais sociaux, de direction et d'administration, l'unification des méthodes culture et de fabrication et la concentration des services commerciaux.

La Société des cafés de l'Indochine, à la suite de faibles récoltes successives et de la baisse des cours du café est entrée en liquidation amiable.

La Société agricole et Industrielle de Bân-Cui* a commencé à exploiter en 1933 les parcelles plantées en 1926 et mettra en saignée, en 1934, les parcelles plantées en 1927 et non greffées.

Les productions de début sont satisfaisantes et l'on attend d'heureux résultats de l'entrée en rendement des plantations greffées, qui couvrent 932 hectares sur un total de 1.187 hectares plantés en hévéas. Elle a bénéficié en 1933 d'avances du Gouvernement général de l'Indochine pour l'entretien des superficies non encore en exploitation.

La Société agricole du sông-Ray* n'a disposé en 1932 et en 1933 que des avances du Gouvernement général de l'Indochine pour entretenir son domaine, sauf les 104 hectares en rendement qui ont produit en 1932 comme en 1931, 55 tonnes de caoutchouc.

La plantation de la Société des caoutchoucs de Kompong-Thom, qui couvre 1.140 hectares plantés en hévéas, continue à être en excellent état, et les arbres se développent favorablement.

La Société des caoutchoucs de Phuoc-Hoa* poursuit l'entretien de son domaine avec les avances que le gouvernement général de l'Indochine lui consent.

La Société des plantations d'hévéas de la Souchère* a été mise en liquidation depuis la clôture de l'exercice 1932.

Les plantations d'hévéas des Sociétés de Mimot, Kantroy, Chalang et Prek Chlong, dont les superficies plantées sont respectivement de 1.435, 1.746, 1.155 et 800 hectares, se maintiennent en bon état d'entretien.

La Biênhoà industrielle et forestière a commencé en 1933 la mise en saignée des parcelles plantées en hévéas en 1926 et mettra en exploitation, en 1934, celles plantées en 1927, soit, au total, 350 hectares environ non greffés, sur un ensemble de 2.233 hectares plantés. Les premiers rendements obtenus sont bons.

Son exploitation forestière et industrielle a pu maintenir en 1932 son chiffre d'affaires de 1931, et réduire d'une façon sensible ses frais généraux.

La Société Le Thé Samba, qui vend du thé au détail, continue à contribuer à faire connaître et apprécier dans le public français le thé des plantations d'Indochine.

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.)

Assemblée ordinaire du 29 novembre 1933

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 janvier 1934)

Séance présidée par M. Charles Laroche, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les représentants des deux plus forts actionnaires inscrits : M. Morane, pour la Banque de l'union parisienne, et M. Danderieux, pour la Banque de l'Indochine.

M. [René] Mingot remplit les fonctions de secrétaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous êtes convoqués, Messieurs, conformément à la loi et à nos statuts pour prendre connaissance du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1932, ainsi que du rapport qui vous est présenté par votre conseil d'administration sur l'exercice écoulé.

La persistance de la crise

Nous avons continué en 1932 la compression de nos frais généraux et, d'une manière générale, de toutes nos dépenses, ainsi que nous vous l'avions signalé tant à notre dernière assemblée générale ordinaire, qu'à l'assemblée générale extraordinaire du 7 janvier 1933, au cours de laquelle vous avez décidé la continuation des affaires sociales, malgré la perte de plus de la moitié du capital social. Nous avons pu réduire les charges d'exploitation de 2.575.912 fr. 07 en 1931 à 2.129.499 fr. 66 en 1932, soit une diminution de 446.412 fr. 51.

Mais par ailleurs, nos recettes normales se sont trouvées réduites de 2.315.774 fr. 94 en 1931 à 1.832.246 fr. 32, soit de 483.528 fr. 62 et étaient susceptibles de nouveaux fléchissements en présence de la persistance de la crise.

Aussi nous avons cru plus prudent de fermer notre agence de Saïgon le 30 juin 1933, et de réduire nos dépenses à Paris dans des proportions considérables, les sociétés qui nous avaient confié la mission de gérer leurs intérêts, ayant accepté, sur notre demande, que nous mettions fin au concours que nous leur donnions.

Toutefois, soucieux d'éviter toute perturbation dans la marche de leurs services, nous leur avons facilité une organisation nouvelle, de telle sorte que leur fonctionnement n'en a pas été influencé.

Notre société se borne désormais à gérer dans les conditions les plus strictement économiques son portefeuille de valeurs indochinoises de plantations et à faire face aux obligations qu'elle avait contractées antérieurement.

Les marchés des produits coloniaux intéressant la société

Suivant l'habitude, nous vous donnons quelques indications sur le marché des produits tropicaux qui intéressent l'activité de notre société et des sociétés dans lesquelles nous possédons des intérêts.

Notre dernier rapport vous avait, par anticipation, signalé le léger relèvement des prix de vente du caoutchouc dans les derniers mois de 1932, ainsi que la baisse profonde survenue pendant cette même année dans les cours du thé.

(suite et fin)

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 janvier 1934)

À la faveur d'une reprise [...] des pourparlers entre les planteurs hollandais et anglais, concernant la restriction de la production du caoutchouc, les cours de ce produit, tombés en juin 1932 à 1 fr. 35 le kg., se sont relevés en 1933 à 3 fr. 50 le kg. et se maintiennent au-dessus de 2 fr. 50 le kg.

Les planteurs indochinois participent à ces pourparlers avec le désir d'en faciliter l'issue ; toutefois, leur faible contingent dans l'ensemble de la production mondiale et le fait que près des trois quarts de la consommation française sont en provenance de l'étranger, constituent, pour l'hévéaculture indochinoise, une situation particulière qui justifie un traitement spécial.

Nous vous rappelons que le Gouvernement général de l'Indochine apporte, depuis 1930, aux plantations, une aide financière précieuse. Le concours leur a été continué en 1932 et 1933.

Dans le but d'obtenir un relèvement des cours du marché du thé, les planteurs des principaux pays producteurs ont mis au point, et fait approuver par les gouvernements intéressés, un plan de restriction tendant à diminuer la production pendant cinq ans, le taux de cette réduction étant de 15 % en 1933 et à compter du 1^{er} avril. À la suite de l'entrée en application de ce plan, les prix se sont déjà améliorés par rapport aux plus bas cours pratiqués, au cours du deuxième semestre de 1932. Les thés de l'Indochine bénéficient sur le marché de la métropole d'un droit de douane de 3 fr. 53 par kg. ; ce droit était, avant la guerre, de 2 fr. 05 par kg. ; cette protection étant très inférieure à celle d'avant-guerre, un relèvement sensible des tarifs douaniers est particulièrement souhaitable ; le Parlement français est saisi de la question et il y a lieu d'espérer qu'une prompt solution interviendra.

Remarques sur les comptes

Nous soumettons à votre approbation le bilan et le Compte de pertes et profits de l'exercice 1932.

Notre perte d'exploitation proprement dite est de 297.253 francs 24 en 1932, contre 260.137 francs 13 en 1931.

D'autre part, nous nous trouvons dans l'obligation de pratiquer des amortissements, tant sur des créances devenues irrécouvrables par suite de l'aggravation de la crise en Indochine, que sur les titres de notre portefeuille afférents, en particulier, à des sociétés de plantations de la colonie qui n'ont pas pu surmonter les difficultés actuelles.

Dans ces conditions, il apparaît un solde débiteur de 2.366.193 94 qui ajoute à celui reporté au 31 décembre 1932, soit 9.063.157 60 donne une perte totale de 11.429.351 54

que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Questions à l'ordre du jour

Nous vous demandons de donner à M. René Hachette *quitus* définitif de sa gestion d'administrateur [démission suite à son élection au Sénat].

Vous aurez à statuer sur la réélection de MM. R. d'Eichthal, P. Guesde, M. Van Regemorter dont le mandat d'administrateur arrive à expiration et qui se représentent à vos suffrages.

Vous aurez à nommer deux commissaires aux compte, et à fixer leur rémunération. MM. Lefebvre et Seguin, commissaires sortants, sont rééligibles.

Les opération que vos administrateurs ont traitées en vertu de l'autorisation que vous leur aviez donnée, conformément à l'article 40 de la loi 24 juillet 1867, se sont bornées à des opérations de banque ou commerciales courantes. Nous vous demandons de bien vouloir renouveler la même autorisation pour l'exercice 1933.

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — Monsieur le président, pour les titres en portefeuille — c'est-à-dire pour l'estimation de ces titres en portefeuille —, s'agit-il d'une estimation de valeurs que vous appréciez, ou bien s'agit-il l'une estimation de réalisation ? Il est probable que ce n'est pas une valeur de réalisation.

M. le président. — Comme vous le savez, la plupart de ces titres ne sont pas côtés ; il s'agit donc d'une appréciation.

L'actionnaire. — Pour ce qui concerne les débiteurs, en avez-vous beaucoup qui soient défaillants dans les chiffres qui sont portés ici ?

M. le président. — Ceux qui sont conservés au bilan, en général, ne sont pas considérés comme défaillants.

L'actionnaire. — Il s'agit donc d'une valeur réelle, autant qu'on peut l'espérer.

M. le président. — Oui, tout ceci est prudemment estimé. C'est tout ce que je puis vous dire. [...]

S. I. C. A. F.

(SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE COMMERCE, D'AGRICULTURE ET DE FINANCE)

(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 114 s)

Conseil : MM. Charles Laroche, E. de Laboulaye, Robert d'Eichthal, Pierre Guesde, A. de Lafaulotte, G. Lenoir, C. Letondot, Comte J.-B. de Luppé, Van Regemorter, Comte d'Ursel, Comte P. de la Villestreux, Comte A. de Vogüé, G. Pulby.

Capital : 13 millions, divisé en 13.000 actions de 100 francs.

Parts de fondateur : néant.

Partage des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions, 15 % au conseil. Prélèvement pour amortissements et réserves à la disposition de l'assemblée. Le solde aux actions.

Liquidation : apurement du passif. Remboursement du capital. Sur le solde : 15 % au conseil : 85 % aux actions.

Participations : Thés de l'Indochine, Agricole du Kontoum, Bèn-Cui, Song-Ray, Kompong-Thom, Phuoc-Hoa, Biênhòa, Mimot, Kantroy, Chalang, Plantations de la Souchère, Brasseries et Glacières de l'Indochine, Cotonnière des Nouvelles Hébrides.

Certaines sociétés ayant chargé la S. I. C. A. F. de la gérance de leurs intérêts en Indochine, un comptoir de gestion, établi sur les bases d'organismes similaires à Java, a été installé à Saïgon.

Devant la persistance de la crise, le bureau de Paris a été fermé le 30 mai 1933. Les sociétés qui avaient confié leurs intérêts à la S. I. C. A. F. ont, par mesure d'économie, repris leur liberté. Le comptoir de gestion de Saïgon devenant sans objet a été liquidé le 30 juin 1933 et la société borne son activité à la direction d'un portefeuille qui, malheureusement, a subi une dévaluation très importante.

La perte dépassant la moitié du capital, l'assemblée générale extraordinaire du 7 janvier 1933, convoquée à cet effet, a décidé la continuation des affaires sociales.

Il est impossible encore de se prononcer sur l'éventualité d'une liquidation.

Si une partie du portefeuille doit être entièrement amortie, le reste a remonté dans de notables proportions et le revirement du marché du caoutchouc peut laisser espérer une nouvelle amélioration.

Comme on le verra à la lecture du bilan de l'exercice 1933, les dettes vis-à-vis des banques sont importantes. Le portefeuille leur sert de gage naturellement. Quand il sera réalisé, que restera-t-il pour les actionnaires après apurement du passif ? Seul, l'avenir le dira.

COTATION

Actions admises à la cote du marché en banque le 28 janvier 1926 et retirées de la cote le 2 janvier 1934.

	Cours extrêmes	Répartitions
1926	675 — 390	9
1927	430 — 262	Néant
1928	285 — 112	—
1929	164 — 47	—
1930	72 ⁵⁰ — 37	—
1931	30 — 7	—
1932	23 — 6 ⁵⁰	—
1933	9 ⁵ — 3	—

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933 (en fr.)

ACTIF		
Immobilisations :		
Frais de constitution et augmentation du capital :	144.487,85	
Incorporation Lionel-Marie & Cie :	1,00	
Mobilier et aménagements :	57.266,30	
Taxe de transmission :	232.900,35	434.655,50
Réalisable :		
Titres en portefeuille :	4.120.541,50	
Débiteurs divers :	2.302.522,68	
Dépôts et cautionnement :	703,50	
Marchandises en stock :	5.000,00	6.428.767,68
Disponible :		

Caisses et Banques		176.667,09
Comptes divers :		
Débets pour avals		6.703.039,30
Pertes et profits :		
Solde débiteur à fin 1932 :	11.429.351,54	
Solde débiteur exercice 1933 :	752.930,77	12.182.282,31
		<u>25.925.411,88</u>
PASSIF		
Non exigible :		
Capital :	13.000.000,00	
Réserve légale :	171.660,12	
Primes sur actions	282.000,00	
Fonds de prévoyance :	500.000,00	13.953.660,12
Exigible :		
Coupons à régler :	13.233,19	
Sociétés et déposants :	81.556,52	
Créditeurs divers :	5.173.922,75	5.268.712,46
Comptes divers :		
Garantie pour avals		6.703.039,30
		<u>25.925.411,88</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Charges d'exploitation	1.102.101,49
Amortissements :	279.336,88
	<u>1.381.438,37</u>
CRÉDIT	
Commissions, escomptes et bénéfices divers :	628.507,60
Solde débiteur de l'exercice :	752.930,77
	<u>1.381.438,37</u>

Société indochinoise d'agriculture, de commerce et de finance

(S. I. C. A. F.)
Assemblée ordinaire du 1^{er} décembre 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 16 février 1935)

Assemblée présidée par M. [Charles] Laroche, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, le représentant de la Banque de l'Indochine et le représentant de la Banque de l'union parisienne.

M. [René] Mingot remplit les fonctions de secrétaire.

51.519 actions sont présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous êtes convoqués, Messieurs, conformément à la loi et à nos statuts pour prendre connaissance du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1933 ainsi que du rapport qui vous est présenté par votre conseil d'administration sur l'exercice écoulé.

La restriction de l'activité sociale

Dans notre précédent rapport, nous vous avons indiqué qu'en raison du fléchissement des recettes normales dont nous étions menacés, pour une durée indéterminée, par suite de la persistance de la crise, nous avons estimé plus prudent de fermer notre bureau de Paris le 30 mai 1933 et notre agence de Saïgon le 30 juin 1933.

Nous vous informions également que nous avons facilité aux sociétés qui nous avaient confié la mission de gérer leurs intérêts, une organisation, grâce à laquelle la marche de leurs services n'a souffert aucune perturbation.

Les événements ont montré que nos appréhensions sur la prolongation des difficultés économiques en Indochine n'étaient que trop justifiées, et que les mesures que nous avons prises pour restreindre notre activité étaient nécessaires.

Nous nous bornons maintenant à gérer notre portefeuille de valeurs indochinoises de plantations dans les conditions les plus économiques possibles.

Toutefois, notre situation ne s'est malheureusement pas améliorée, tous nos efforts ont pour but de désintéresser nos créanciers.

Le marché des produits tropicaux

Nous vous donnons, comme d'habitude, quelques indications sur le marché des produits tropicaux, qui intéressent l'activités des sociétés dans lesquelles nous possédons des intérêts.

Ainsi que nous vous le faisons prévoir l'an dernier, un plan international de réglementation de la culture et de l'exportation du caoutchouc a été adopté par les gouvernements intéressés, le 7 mai 1934, et comme conséquence, le redressement des prix du caoutchouc, qui a eu lieu en 1933, s'est accentué au cours de 1934 ; le cours moyen du caoutchouc, feuilles fumées, à Londres, qui avait correspondu en fin 1933, à 3 fr. 25 le kilo, est remonté jusqu'au-delà de 5 francs le kilo pendant les derniers mois.

L'Indochine, qui se trouve placée dans une situation spéciale, puisque le tonnage qu'elle produit, ne couvre pas, à beaucoup près, les besoins métropolitains, a obtenu un régime particulier qui la met à l'abri d'une réduction excessive de sa production, et place dans une situation favorable les entreprises qui y ont créé des plantations, en particulier des plantations greffées.

Dans notre dernière rapport, nous vous signalions la mise en vigueur d'un plan de restriction de la production du thé dans les possessions anglaises et hollandaises, et l'amélioration qui en était résultée dans les cours mondiaux pendant l'année 1933. Cette hausse ne s'est que partiellement maintenue en 1934, en raison de la dépression économique.

En mars dernier, le Parlement français a sanctionné une augmentation des droits de douane à l'entrée des thés étrangers en France : cette mesure va aider les jeunes plantations de thé d'Indochine à traverser la période des débuts de leur entrée en production.

La situation des participations

La Société Les Plantations indochinoises de thé s'est constituée en novembre 1933 par la réunion des plantations de la Société des Thés de l'Indochine, de la Société agricole du Kontum, et de la plantation de l'Arbre-Broyé de la Société Indochinoise des Cultures Tropicales ; la production de ces diverses plantations a été de 120 tonnes en 1933, contre 100 tonnes en 1932 ; elle s'élèvera à environ 200 tonnes en 1934.

La Société agricole et industrielle de Bèn-Cui*, qui possède 1.200 hectares environ d'hévéas dont les 4/5 greffés, exploite les parcelles plantées en 1926 et 1927 et non greffées. Leur production sera d'au moins 125 tonnes de caoutchouc pour l'année en cours. Elle est inscrite pour bénéficier, au cours de la présente année, d'une avance du gouvernement général de l'Indochine au titre des plantations non encore en rendement. En 1935, les superficies greffées commenceront à entrer en saignée.

La Société agricole du sông-Ray a reçu, en 1933, une avance du Gouvernement de l'Indochine, et sa plantation en rendement de Xa-Bang a donné 57 tonnes de caoutchouc contre 55 tonnes en 1932.

La société a commencé à mettre en saignée un autre de ses domaines planté en 1927. et dont la production s'élèvera à environ 60 tonnes en 1934.

La Société des caoutchoucs de Kompong-Thom possède une plantation entièrement greffée de 1.130 hectares, et commencera en 1935 la mise en saignée des premiers hectares greffés.

La Société Les Caoutchoucs de Phuoc-Hoa a poursuivi en 1933 l'entretien de sa plantation avec une avance du gouvernement général de l'Indochine d'un montant réduit ; mais, au cours de 1934. elle a trouvé des concours financiers, qui lui permettent de sauvegarder l'avenir.

Les Plantations d'hévéas des Sociétés de Mimot, Kantroy qui occupent respectivement 1 435 et 1.746 hectares entièrement greffés, pourront commencer en 1935 la mise en saignée des secteurs les plus anciens et les plus développés.

Les Sociétés de Prek-Chlong et de Chalang ont fusionné en 1934 et groupent 1.020 hectares.

La Biênhoà industrielle et forestière a actuellement en exploitation 350 hectares environ d'hévéas non greffés, dont la production en 1934, dépassera 125 tonnes. Ses plantations greffées qui couvrent près de 1.900 hectares, se maintiennent en bon état d'entretien.

L'activité de son exploitation forestière et industrielle a été satisfaisante en 1933 ; depuis le début de 1934 le développement de cette branche en Indochine est encourageant.

La Société le Thé Samba, par la vente au détail du thé, s'efforce de répondre dans le public français, l'usage du thé des plantations d'Indochine.

Remarques sur divers postes du bilan

Nous soumettons à votre approbation le bilan et le compte de pertes et profits de l'exercice 1933.

L'examen de ce bilan vous montrera les conséquences de la cessation de notre activité vis-à-vis des sociétés qui nous avaient confié la gérance leurs services.

Par suite du remboursement que nous avons effectué des sommes que ces sociétés avaient conservées en dépôt dans nos caisses, nous n'avons plus que des créanciers bancaires dont le concours nous a été précieux.

Les sociétés qui étaient débitrices vis-à-vis de nous, nous ont versé tout ou partie de ce qu'elles nous devaient, dans la mesure de leurs possibilités. Les montants non récupérables ont déjà été amortis au précédent bilan.

Les titres de notre portefeuille ont été estimés à leur valeur au 31 décembre 1933 ; par ailleurs, les actions Plantations indochinoises de thé, à provenir de l'Indochine, et Société agricole du Kontum figurent à notre portefeuille pour leur valeur nominale.

Nous sommes débiteurs par aval de 6 millions 703.039 fr. 30 : même somme a été inscrite à l'actif sous le compte Débits pour avals ; il est possible que quelques-uns de ces avals puissent donner lieu à certains risques, comme à certaines contestations.

Liquidation de l'exercice

La perte d'exploitation de cet exercice est de 473.593 fr. 09, son importance s'explique par les licenciements de personnel que nous avons dû effectuer à la suite de la fermeture de notre agence de Saïgon.

Nous devons, d'autre part, amortir la perte enregistrée lors de la réalisation de la maison de repos pour nos agents que nous possédions à Dalat, et des aménagements de notre agence de Saïgon.

Dans ces conditions, il apparaît un solde débiteur de 752.930 77 qui, ajouté à celui reporté au 31 décembre 1922, soit 11.429.351 54 donne une perte totale de 12.182.282 31 que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Vos commissaires aux comptes vous donnent toutes explications complémentaires sur les postes du bilan.

Questions à l'ordre du jour

Vous aurez à statuer sur la réélection de M. G[ermain] Pulby [ingénieur, futur adm. des Pl. du Haut-Donnai], dont le mandat d'administrateur arrive à expiration et qui se représente à vos suffrages.

Vous aurez à nommer deux commissaires aux comptes et à fixer leur rémunération. MM. Lefebvre et Seguin, commissaires sortants, sont rééligibles.

Les opérations que vos administrateurs ont traitées en vertu de l'autorisation que vous leur aviez donnée, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, se sont bornées à des opérations de banque ou commerciales courantes. Nous vous demandons de bien vouloir renouveler, la même autorisation pour l'exercice 1934.

(suite et fin)

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 23 février 1935, bas p. 2)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

25.925.411 88

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Charges d'exploitation	1.102.101 49
Amortissements	279.336.88
	<u>1.381 438 37</u>
CRÉDIT	

Commissions, escomptes et bénéfices divers	628.507.60
Solde débiteur de l'exercice	752.930 77
	<u>1.381.438 37</u>

Agricole et Industrielle de Bêñ-Cui
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 16 février 1935)

[...] La Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.), qui avait rempli en 1932 sa mission de gérante, a dû restreindre ses charges et son personnel ; elle nous a, dès lors, proposé de mettre fin à son concours à compter du 30 juin 1933, ce que nous avons accepté. [...]

S. I. C. A. F.
(*La Dépêche de Madagascar*, 2 mars 1935)

Pour ne pas changer, l'Indochinoise de Commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.) a encore soldé son exercice clos le 31 décembre 1933 par une perte de 752.930 francs, contre 2.366.193 francs à fin 1932, formant avec les soldes débiteurs antérieurs, un déficit total de 12.182.282 francs.

On se demande ce que les actionnaires peuvent bien attendre pour exiger la dissolution immédiate de cette triste fumisterie.

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (Sicaf)
(*La Journée industrielle*, 12 avril 1935)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 29 avril en vue d'assimiler les deux catégories d'actions A et B existantes et de statuer sur la dissolution et la liquidation de la société.

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (Sicaf)
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 juin 1935)

La société n'ayant pu opposer, l'année dernière, à 411.520 fr. de charges d'exploitation et divers que 44.909 fr. de commissions et escomptes, le solde débiteur s'établit à 366.611 fr. contre une autre perte de 752.931 fr. en 1933. De ce fait, le solde débiteur total se trouve porté à 12.548 894 fr.

Le passif exigible est de 5.191.152 fr.

En regard on trouve 5.929.583 fr. de titres en portefeuille et débiteurs et 234.356 fr. de caisse et banques. Les débits pour avals sont portés à l'actif et au passif pour 7.419.936 fr. À titre extraordinaire, les actionnaires auront à délibérer sur la **dissolution anticipée** de la société.

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance
(S. I. C. A. F.)
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 3 août 1935)

L'assemblée ordinaire, tenu le 13 juin 1935, sous la présidence de M. [Charles] Laroche, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1934, faisant apparaître un **solde débiteur de 366.611 fr. 12, qui. ajouté au report déficitaire antérieur, porte la perte totale à 12.548.893 fr. 93.**

L'assemblée a donné *quitus* au conseil pour sa gestion durant l'exercice écoulé et elle a renouvelé les mandats de MM. de Laboulaye, Letondot et de la Villestreux, administrateurs sortants.

En ce qui concerne l'activité sociale, le rapport du conseil indique qu'au cours de cet exercice, la société s'est bornée à gérer son portefeuille de valeurs de plantations indochinoises et à continuer, dans toute la mesure du possible, l'apurement de la situation financière.

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue le même jour, après avoir voté l'assimilation des actions A et B, supprimant ainsi le droit de vote plural des actions B, a décidé la **dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation** à partir de ce jour. Ont été nommés liquidateurs avec les pouvoirs les plus étendus : MM. René Mingot et Pierre Gimon ¹¹.

Expliquant la raison de la décision proposée aux actionnaires, le rapport du conseil expose que depuis 1933, date de la prolongation de l'activité sociale, le conseil s'est borné à gérer le portefeuille de valeurs indochinoises et surtout à désintéresser les créanciers dans toute la mesure du possible. Mais les disponibilités sont pratiquement épuisées et, par suite de la crise, les possibilités de réalisation sur le marché de titres de la nature de ceux que détient la société sont trop limitées pour permettre la création de ressources nouvelles. Par ailleurs, l'accroissement de la valeur de l'actif ne peut être que fort long. Enfin, le portefeuille est constitué par des titres d'affaires qui ne donneront pendant les années prochaines qu'un très faible revenu en comparaison de la charge des dettes. Il en résulte un déficit permanent qui aggrave le passif d'année en année. En conséquence, le Conseil estime qu'il n'y a pas d'autre issue à la situation que la cessation complète des affaires sociales.

SICAF

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance
Assemblée ordinaire du 13 juin 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 septembre 1935)

Assemblée générale ordinaire présidée par M. [Charles] Laroche, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, la Banque de l'union parisienne et la Banque de l'Indochine.

Secrétaire : M. [René] Mingot.

Nombre d'actions présentes ou représentées : 49.878.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous êtes convoqués, messieurs, conformément à la loi et à nos statuts, pour prendre connaissance du bilan et du Compte de profits et pertes au 31 décembre 1934,

¹¹ Pierre Gimon (1909-1988) : vraisemblablement introduit dans le groupe SICAF par René Hachette, administrateur délégué, longtemps directeur de la Cie de l'Afrique orientale avec le père de Pierre Gimon. Successeur de Furiet à la présidence des Forêts et scieries de Biênhoà. Voir [encadré](#).

ainsi que du rapport, qui vous est présenté par votre conseil d'administration sur l'exercice écoulé.

Au cours de cet exercice, nous nous sommes bornés à gérer notre portefeuille de valeurs de plantations indochinoises et à continuer, dans toute la mesure où nous avons pu le réaliser, l'apurement de notre situation financière.

En ce qui concerne le marché des produits tropicaux et l'activité des sociétés dans lesquelles nous possédons des intérêts, nous avons peu de renseignements à ajouter à ceux que nous avons donnés à votre assemblée du 1^{er} décembre 1934.

La reprise des cours du thé et du caoutchouc, qui s'était manifestée jusqu'en septembre 1934, ne s'est pas maintenue par la suite, les prix s'établissant actuellement à un niveau légèrement inférieur.

Dans ces conditions, d'une part le Comité international pour la réglementation du caoutchouc a été amené à accroître, pour les trois derniers trimestres de 1935, le pourcentage de restriction ; d'autre part, le taux de la réduction de production décidée par les planteurs de thé des possessions anglaises et hollandaises a été augmenté à la date du 1^{er} avril 1935.

Participations

La société Les Plantations indochinoises de thé, a produit, en 1934, 222 tonnes de thé contre 120 tonnes en 1933.

La production de la Société agricole et industrielle de Bèn-Cui* a été en 1934 de 153 tonnes de caoutchouc, cette société va fusionner avec la Société des plantations d'An-Lôc, qui a absorbé par ailleurs la Société agricole de Suzannah, pour former une nouvelle affaire sous la dénomination de Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH].

La Société agricole du sông-Ray* n'a pas pu surmonter les difficultés de la période actuelle et a été admise, le 22 janvier 1935, au bénéfice de la liquidation judiciaire à Saïgon.

La Société des caoutchoucs de Kompong-Thom* va commencer, au cours de la présente année, la mise en saignée de son domaine, sa production atteindra probablement au moins 50 tonnes en 1935.

La société Les Caoutchoucs de Phuoc-Hoa*, les Société de Plantations d'hévéas de Mimot, de Kantroy, et du Preck-Chlong*, ont poursuivi l'entretien de leurs domaines en attendant la mise en saignée prochaine de leurs plus anciens secteurs greffés.

La Biênhoà industrielle et forestière a continué à maintenir en excellent entretien ses plantations greffées et a récolté en 1934 128 tonnes de caoutchouc sur les secteurs non greffés. Son exploitation forestière et industrielle est restée active avec un mouvement d'affaires dont la tendance est en progression.

La vente au détail par le Thé Samba, de thé d'altitude en provenance des plantations de la Société Les Plantations indochinoises de thé s'est poursuivie.

Remarques sur le bilan

Nous soumettons à votre approbation le bilan et le Compte de pertes et profits de l'exercice 1934.

Les chiffres du bilan au 31 décembre 1934, comparés à ceux du précédent bilan, n'appellent aucune remarque spéciale : vos commissaires aux comptes donnent à ce sujet, toutes informations voulues dans leur rapport.

Les titres de notre portefeuille ont été estimés à leur valeur au 31 décembre 1934.

Nous vous confirmons ce que nous vous avons dit dans notre précédent rapport au sujet des avals, notamment sur les risques auxquels ils pouvaient donner lieu.

La perte d'exploitation de cet exercice est de 366.611 fr. 12, nos charges comprennent en particulier les intérêts afférents à nos dettes et le reliquat des

règlements que nous avons dû effectuer à notre personnel à l'occasion de la fermeture de notre agence de Saïgon en 1933.

Le solde débiteur de l'exercice de	366.611 12
ajouté à celui reporté au 31 décembre 1933, soit	12.182.282 31
donne une perte totale de	12.548 893 93

que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Questions à l'ordre du jour

Vous aurez à statuer sur la réélection de MM. de Laboulaye, Letondot et de la Villestreux, dont le mandat d'administrateurs arrive à expiration et qui se représentent à vos suffrages.

Vous aurez à nommer deux commissaires aux. comptes et à fixer leur rémunération. MM. Lefebvre et Seguin, commissaires sortants, sont rééligibles.

Les opérations que vos administrateurs ont traitées en vertu de l'article 46 de la loi du 24 juillet 1867, se sont bornées à des opérations de banque ou commerciales courantes. Nous vous demandons de bien vouloir renouveler la même autorisation pour l'exercice 1935.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1934

ACTIF	
Immobilisé :	
Frais de constitution et augmentation de capital	144.487 85
Incorporation Lionel-Marie et C ^{ie}	1 00
Mobilier et aménagements	52.575 00
Taxe de transmission	234.414 15
Réalisable :	
Titres en portefeuille	3.825 860 00
Débiteurs divers	2.101.993 20
Dépôts et cautionnements	528 50
Marchandises en stock	1.201 90
Disponible :	
Caisses et banques	234.855 92
Comptes divers :	
Débets pour avis	7 419.936 70
Pertes et profits :	
Solde débiteur à fin 1933	12.182.282 31
Solde débiteur ex. 1934	366.611 62

	<u>26 564.748 45</u>
PASSIF	
Non exigible :	
Capital	13.000.000 00
Réserve légale	171.660 12
Primes sur actions	282.000 00
Fonds de prévoyance	508.000 00
Exigible :	
Sociétés et déposants	27.997 01
Créditeurs divers	5.163.154 72
Compte divers :	
Garantie pour avals	7.419.936 70
	<u>26 564.748 45</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Charges d'exploitation et divers	411.520 62
	<u>411.520 62</u>
CRÉDIT	
Commissions, escomptes et divers	44.909 00
Solde débiteur de l'exercice	366.611 62
	<u>411.520 62</u>

NÉCROLOGIE

Charles Laroche

(*Le Journal des débats*, 30 mai 1936)

On annonce la mort de M. Charles Laroche, ingénieur en chef des ponts et chaussées, administrateur de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez. maire de Ville-d'Avray. Les obsèques ont eu lieu le 20 mai, à Saint-Pierre de Chaillot, dans la plus stricte intimité. De la part de M^{me} Ch. Laroche, née Bergeron ; de MM. Jean[-Charles], André et Michel[-Charles] Laroche, du commandant et de M^{me} René Bertrand, de M. et M^{me} André Moreau-Néret.

Indochinoise Agricole, Commerciale et Financière *[sic]*
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 décembre 1936)

L'assemblée ordinaire du 9 novembre a approuvé les comptes de l'exercice du 1^{er} janvier au 13 juin 1935 qui se soldent par une perte de 342.828 francs s'ajoutant à celles des exercices antérieurs, qui ressortaient à 12.548.893 francs